

86^e rapport annuel

Exercice 2009



Gérée par  Retraites
Populaires

 CAISSE
INTERCOMMUNALE
DE PENSIONS



Retraites Populaires, dont le siège est à Lausanne, gère la Caisse intercommunale de pensions.

Sommaire

5	Message du président
6	Conseil d'administration
7	Rapport d'activité
7	Effectif
8	Bilan - chiffres clés
18	Compte d'exploitation - chiffres clés
23	Bilan au 31 décembre
24	Compte d'exploitation
26	Annexe aux comptes
26	1. Bases et organisation
28	2. Membres actifs et pensionnés
30	3. Nature de l'application du but
31	4. Principes d'évaluation et présentation des comptes
32	5. Couverture des risques
36	6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
42	7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
44	8. Demandes de l'Autorité de surveillance
44	9. Autres informations relatives à la situation financière
44	10. Événements postérieurs à la date du bilan
45	Attestation de l'expert de la Caisse
46	Rapport de l'organe de contrôle
47	Rapport de la Commission des comptes
48	Inventaires
48	Liste des immeubles par district
49	Liste des employeurs - communes, services et institutions
54	Appendices
54	Prestations mensuelles en cours au 1 ^{er} janvier 2010 (plan ordinaire)
55	Âge des assurés du plan ordinaire à l'entrée dans la CIP (rachat compris)
56	Âge des assurés du plan ordinaire au 1 ^{er} janvier 2010
57	Âge de la retraite
58	Ordre du jour de l'Assemblée annuelle des délégués

Message du président

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas, fort heureusement. En effet, si l'année 2008 était catastrophique, on constate, avec soulagement, que 2009 a été marquée par l'arrêt de la spirale infernale de la chute des bourses mondiales.

A partir du mois de mars, la tendance s'est totalement inversée ; nous avons vécu une belle remontée des marchés financiers liée principalement à une prise de conscience que la chute de 2008 était manifestement excessive et au retour à la confiance.

Cette embellie est-elle durable ? C'est bien là toute la question. Est-elle uniquement liée à une correction des marchés soutenue par un niveau exceptionnellement bas des stocks industriels qu'il a bien fallu reconstituer ? Ou vivons-nous une sortie de crise durable ?

Bien malin celui qui connaît la réponse à ces interrogations.

Dans tous les cas, notre Caisse a profité de cette amélioration du climat général et réalise une performance globale brute de +9,53 % contre -12,64 % en 2008, ce qui représente un résultat positif net des placements de près de 163 millions de francs. Cette somme nous permet d'attribuer 30 millions de francs à la réserve de fluctuation de valeurs.

Ce bon résultat fait également remonter notre degré de couverture de 67,92 % à fin 2008 à 71,05 % au 31.12.2009. Je vous rappelle que le taux minimum statutaire est de 70 %.

De surcroît, le total du bilan est repassé au dessus du cap des 2 milliards de francs, soit à 2,030 milliards.

Enfin, nous avons également enregistré 10 nouveaux employeurs et l'effectif des assurés a augmenté de 474 assurés soit +5,24 %, et celui des pensionnés de 136 unités, soit +3,14 %.

Tous ces éléments nous font voir l'avenir avec sérénité mais avec, malgré tout, une grande prudence. En effet, nous ne pouvons être certains que nous sommes sortis de la crise.

Le surendettement de certains pays industrialisés est très inquiétant. Le bon sens et la logique voudraient que des mesures soient prises pour enrayer cette situation ; mais la difficulté politique à les mettre en place est évidente.

L'impact social de ces programmes dans des pays surendettés, avec d'importants besoins pour des investissements dans des infrastructures de base ou pour soutenir le niveau de vie - parfois très bas - de leur population, sera très lourd. Cela pourrait faire le lit de toutes sortes d'extrémismes politiques ou religieux et contribuer à encore plus déstabiliser ces sociétés.

Notre pays pratique depuis toujours une politique de « fourmi », certes moins spectaculaire pour la presse notamment, que celle de la « cigale » pratiquée par nos voisins.

Cette politique nous permet de traverser les crises avec un peu moins de difficultés que la plupart des autres pays européens. Cependant, nous ne sommes pas à l'abri de la jalousie suscitée par notre situation économique relativement saine et devons encore certainement subir des attaques dans les prochains mois et années. Je reste malgré tout confiant et suis certain que notre pays saura relever les défis qui l'attendent.

Votre Conseil d'administration, comme par le passé, va poursuivre sa politique de placement prudente tout en restant attentif aux opportunités qu'offrira l'évolution des marchés. Il continuera en particulier sa recherche d'investissements selon les critères du développement durable (financier, environnemental et social) en vue d'augmenter la part des fonds qui y est investie. D'autre part, dans cette même perspective, des mesures d'entretien et de rénovation du parc immobilier continueront d'être régulièrement réalisées.

Je ne finirai pas sans remercier l'équipe de Retraites Populaires pour son travail et ses conseils avisés dans ces temps difficiles, mes collègues du Conseil, de même que notre secrétaire pour l'excellent travail et la très bonne cohésion que nous avons instaurée lors de nos débats.

J'exprime également mes remerciements aux assurés pour la confiance qu'ils nous ont accordée durant ces années de turbulences.

*Claude Recordon,
président*

Conseil d'administration

Composition au 1^{er} janvier 2010

Président

Claude Recordon*, syndic, Orbe (1998)

Vice-président

Dominique Kaser**, boursier communal, Puidoux (1998)

Secrétaire (hors Conseil)

Francis Hostettler, secrétaire municipal retraité, Yvonand

Secrétaire suppléant (hors Conseil)

Olivier Berthoud, directeur adjoint, Vufflens-la-Ville

Représentante de l'État

Monique Mischler, Lausanne

Membres

Etienne Poget**, préposé au contrôle des habitants, Nyon (2002)

Laurent Ballif*, syndic et député, Vevey (2006)

Daniel Belotti*, syndic, Rolle (2006)

Didier Tenthorey**, adjoint administratif du service de la sécurité sociale, Yverdon-les-Bains (2008)

Suppléants

Frédéric Borloz*, syndic, Aigle (2006)

Claude Uldry*, municipal, Nyon (2006)

Gilbert Gubler*, syndic, Moudon (2008)

Christian Monod**, secrétaire municipal, Jouxens-Mézery (2002)

Jean-Pierre Pernet**, chef du personnel, Montreux (2003)

Jean-François Niklaus**, boursier communal, Epalinges (2008)

* représentant des employeurs

** représentant des assurés

Rapport d'activité

Effectif

Employeurs

Dix nouveaux employeurs se sont affiliés en 2009, conformément à l'art. 4 des Statuts, à savoir :

- Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz
- Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges
- Groupement forestier d'Apples
- Groupement forestier de la Veveyse
- Association de la garderie, jardin d'enfants « Les P'tits Bonshommes »
- Commune de St-Oyens
- Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Chexbres – Puidoux – Rivaz – St-Saphorin/Lavaux
- Groupement forestier d'exploitation forestière intercantonal de la Broye FR / VD
- Le regroupement de l'Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts d'Aigle et du Pays d'Enhaut et de l'Association pour la santé, la prévention, le maintien à domicile et l'aide à la famille des districts de Vevey et de Lavaux ont dénoncé leur contrat pour se regrouper et former l'Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois sous un nouveau contrat.
- L'Organisme médico-social vaudois a changé de nom et conclu un nouveau contrat sous l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile.

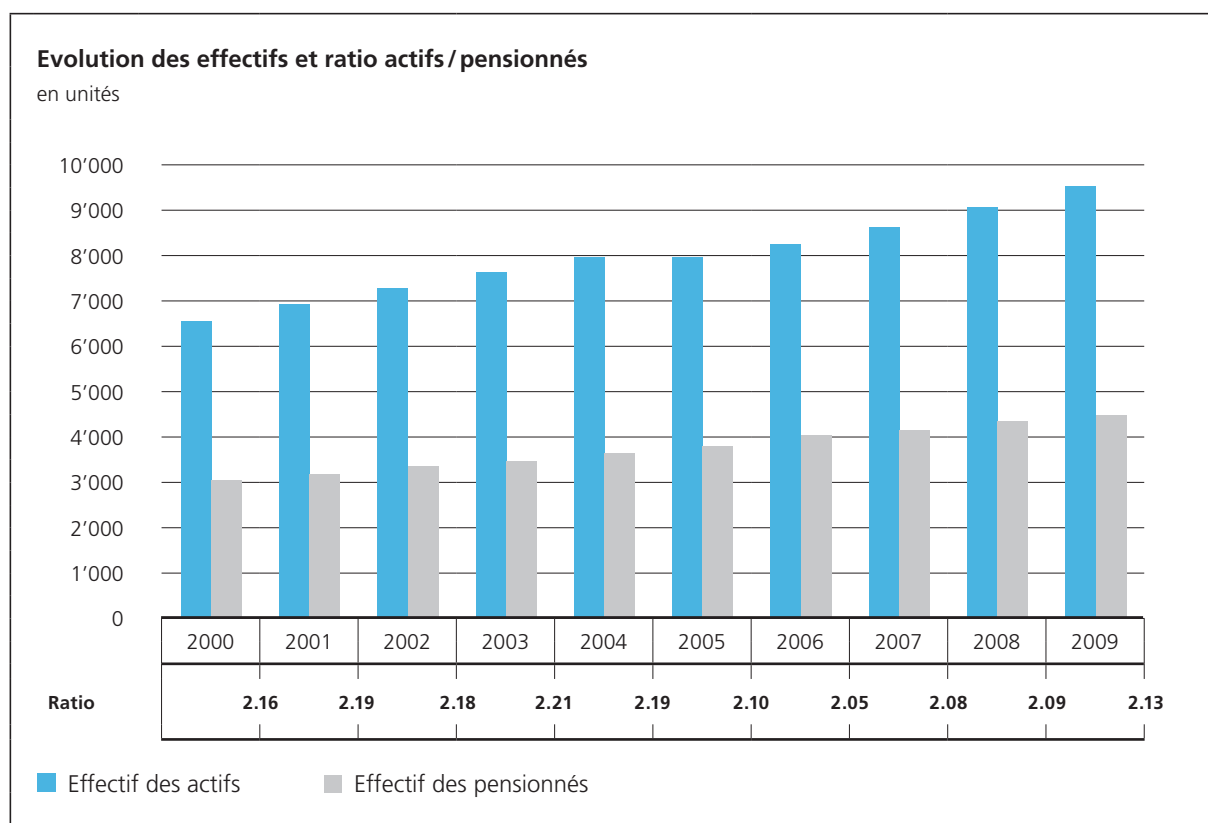
Actifs

Pour 2009, nous enregistrons une augmentation nette de l'effectif de 474 unités portant l'effectif global à 9'521 assurés au 1^{er} janvier 2010 (dont 58 au plan risques et 519 au plan minimum LPP).

L'âge moyen des assurés se situe à 45 ans et 8 mois. Dans les appendices vous trouverez des indications détaillées relatives aux structures d'âge.

Pensionnés

L'effectif des pensionnés est quant à lui en augmentation de 136 unités. Au 1^{er} janvier 2010, l'effectif global est de 4'473 pensionnés (dont 33 au plan minimum LPP). Une page détaillée se trouve sous chiffre 2.2 de l'annexe.



Bilan - chiffres clés

Répartition des actifs au 31 décembre en %			
2009		2008	
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme et compte de régularisation actif	5.66	Liquidités, créances diverses à court et moyen terme et compte de régularisation actif	8.18
Obligations libellées en CHF	13.22	Obligations libellées en CHF	11.95
Obligations étrangères	16.78	Obligations étrangères	16.65
Actions de sociétés suisses	11.85	Actions de sociétés suisses	10.70
Actions de sociétés étrangères	11.32	Actions de sociétés étrangères	9.05
Titres de gages immobiliers	7.89	Titres de gages immobiliers	7.76
Immobilier suisse	25.11	Immobilier suisse	27.13
Placements alternatifs, placements privés et autres actifs	8.17	Placements alternatifs, placements privés et autres actifs	8.58
Total	100.00	Total	100.00

Le tableau tient compte de la répartition de l'ensemble des actifs y compris les comptes de régularisation.

Placements

Les articles 50 ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

En outre, la CIP respecte la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) en matière de loyauté dans la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle.

Le comportement des responsables des caisses de pensions doit satisfaire à des critères éthiques élevés afin de préserver de manière absolue les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes. La Charte de l'ASIP est un code de bonne conduite en matière de loyauté dans la gestion de fortune qui vient compléter les dispositions légales en la matière.

La CIP ainsi que sa gérante, Retraites Populaires, se sont engagées à respecter les principes édictés dans cette Charte et ont pris toutes les mesures nécessaires y relatives.

Liquidités

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès de PostFinance et des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des disponibilités rapidement.

Afin de dynamiser la trésorerie, des investissements dans des placements monétaires collectifs ont été maintenus en 2009.

En tenant compte d'une très bonne disponibilité des liquidités, la rentabilité réalisée est conforme aux attentes.

Créances diverses à court et moyen terme

Dans cette rubrique figurent les créances à moins d'une année.

Obligations libellées en CHF

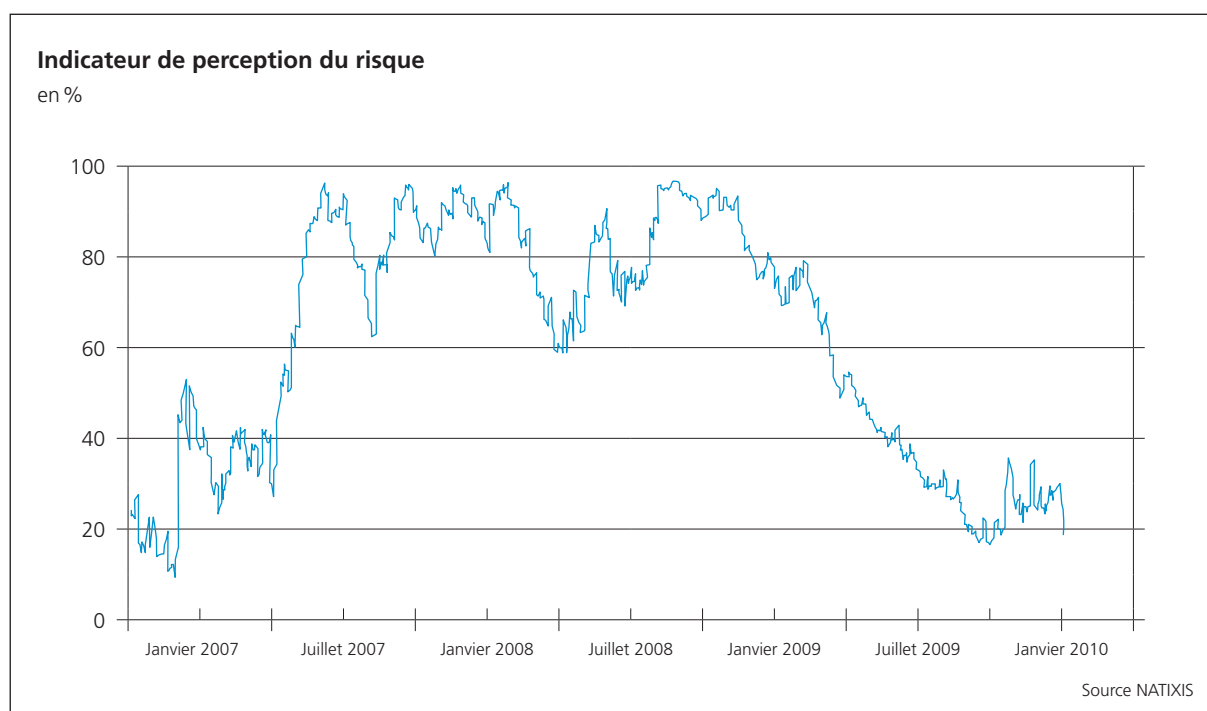
Ce poste comprend un portefeuille géré en direct, 8 placements collectifs confiés à 6 gestionnaires ainsi que les prêts directs aux collectivités publiques.

Dans le sillage de 2008, la période sous revue a été caractérisée par la poursuite de la baisse ainsi que le maintien à de très bas niveaux des taux directeurs par la Banque nationale suisse.

Cette politique monétaire a également privilégié la mise à disposition de liquidités afin de maîtriser le risque de défaillance dans le refinancement des débiteurs non gouvernementaux.

La prime de risque a fortement diminué principalement en raison du regain d'optimisme des investisseurs causé par les plans de sauvetage que les différents Etats ont mis en œuvre et par la poursuite de l'intervention massive des principales banques centrales.

Le graphique ci-dessous illustre la forte diminution de la prime de risque survenue en 2009.



L'exercice 2009 a été marqué par des apports importants dans le but d'exploiter la prime de risque. Ces investissements ont donc principalement été effectués dans des débiteurs d'entreprises. Dans ce contexte, le portefeuille a bénéficié de la surpondération et de la surperformance des débiteurs de sociétés notamment au détriment des émetteurs de collectivités publiques.

La politique de conserver une surpondération des emprunts d'entreprises et de la part dédiée à ce style de gestion devrait être maintenue en 2010. Il est à noter qu'en matière d'échéances, le portefeuille est proche de l'indice de référence.

En 2010, nous poursuivrons la recherche d'investissements selon les critères de développement durable. Au 31 décembre 2009, la part dédiée à ce segment représentait 5,11 % du portefeuille.

Obligations étrangères

Le portefeuille est composé de 32 placements collectifs confiés à 15 gestionnaires différents, avec une très bonne diversification par débiteurs.

La poursuite de la baisse des taux directeurs par les principales banques centrales et leurs maintiens à des niveaux très bas, de même que les plans de sauvetages étatiques concertés ont permis de sortir d'un environnement déflationniste. De surcroît, ces diverses interventions ont provoqué un regain d'optimisme chez les investisseurs. L'année 2009 a ainsi généré des performances très positives dans un environnement caractérisé par moins de volatilité.

Cet exercice a été, d'une part, marqué par une remontée des taux d'intérêts des emprunts gouvernementaux sur la partie longue de la courbe, ayant pour conséquence une différence entre les taux courts et les taux longs à des niveaux historiquement élevés. Cette hausse des taux a été plus ou moins prononcée selon le pays débiteur, la dette américaine étant la plus touchée par ce mouvement. D'autre part, l'année 2009 a été marquée par un resserrement important des primes de risque sur les obligations des entreprises de bonne qualité ainsi que sur celles à haut rendement (dette de sociétés avec une note de crédit inférieure à BBB ainsi que dette émergente). Les segments les plus risqués ont largement surperformé les segments plus défensifs.

En ce qui concerne les principales devises, le dollar américain et le yen ont baissé de 2,83 % et 5,13 % respectivement tandis que l'euro, principale monnaie du portefeuille, est restée stable. La livre sterling, en revanche, s'est appréciée de 9,15 %.

L'allocation monétaire ainsi que l'exposition aux obligations d'entreprises ont eu une influence positive sur la performance annuelle.

En 2010 nous poursuivrons la recherche d'investissements selon les critères de développement durable. Au 31 décembre 2009, la part dédiée à ce style de gestion représente 1,7 % de ce portefeuille.

Le tableau ci-après illustre la baisse des taux courts, la hausse des taux longs et l'évolution des devises contre le franc suisse sur l'année 2009.

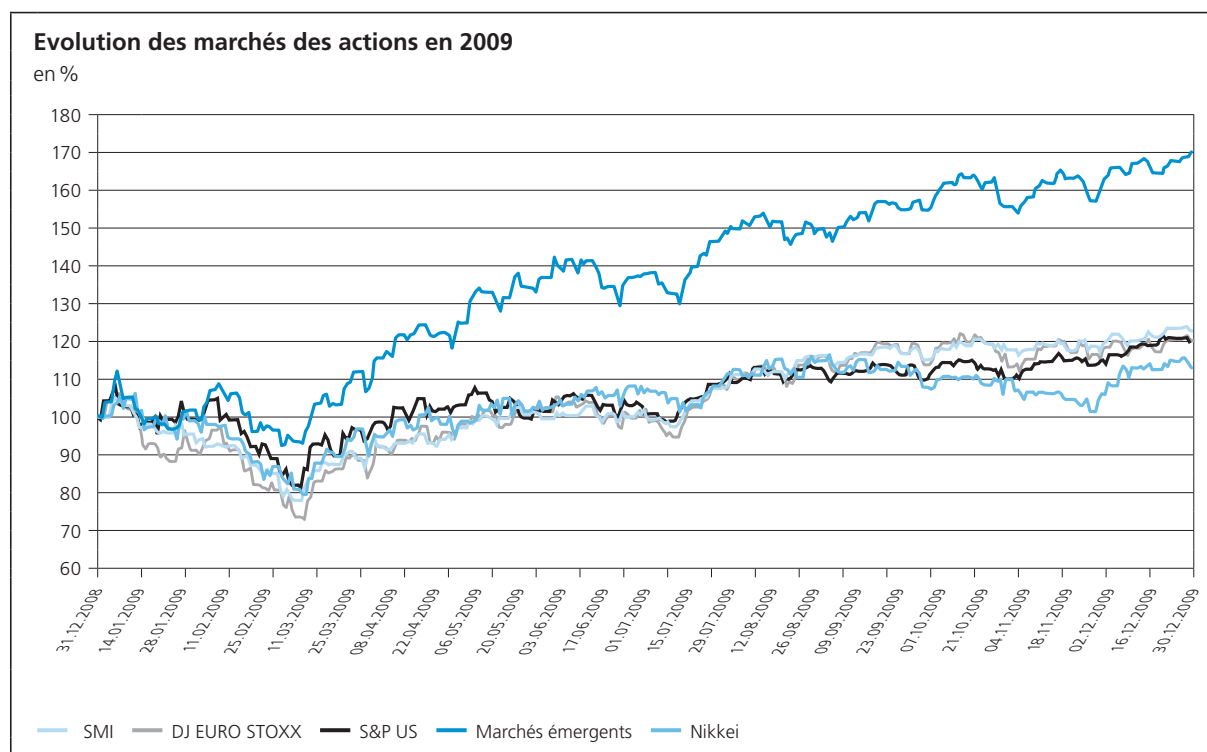
	Données au		Variation sur l'année
	31.12.2009	31.12.2008	
Taux d'intérêts à 3 mois (court terme) en %			
Suisse	0.25	0.66	-62.12
Euro	0.70	2.89	-75.78
Anglais	0.61	2.77	-77.98
Américain	0.25	1.43	-82.52
Japonais	0.28	0.83	-66.27
Taux de rendement à 10 ans (long terme) en %			
Suisse	1.90	2.10	-9.52
Euro	3.39	2.95	14.92
Anglais	4.02	3.02	33.11
Américain	3.84	2.21	73.76
Japonais	1.30	1.17	11.11
Marché des devises contre CHF			
EUR	1.48	1.48	0.00
GBP	1.67	1.53	9.15
USD	1.03	1.06	-2.83
JPY	1.11	1.17	-5.13

Actions de sociétés étrangères

Le portefeuille est composé de 40 placements collectifs confiés à 17 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée.

L'année 2009 fut excellente pour l'ensemble des marchés des actions, malgré la gravité de la crise en début d'année. Le redressement de l'économie mondiale et le retour de la confiance des investisseurs dus aux interventions des autorités monétaires et aux plans de soutiens gouvernementaux ont fortement contribué à cette reprise. La question de la pérennité de ce redressement, qui est fondamentale pour les investissements futurs, reste quant à elle largement ouverte.

A noter l'évolution nettement plus prononcée pour les marchés dits émergents (Chine, Russie, Brésil, Inde, etc.) en comparaison des marchés suisse, européen, états-unien et japonais comme le démontre le graphique ci-dessous.



En 2009, la partie investie dans les marchés émergents est passée de 5 % à 12 % ; nous continuons en effet à être convaincus que la croissance sera plus forte dans ces zones économiques. La bonne diversification des styles de gestion a permis d'enregistrer une performance favorable sur 2009.

En 2010, nous poursuivrons la recherche d'investissements selon les critères de développement durable. Au 31 décembre 2009, la part dédiée à ce segment représentait 3,56 % du portefeuille.

Titres de gages immobiliers

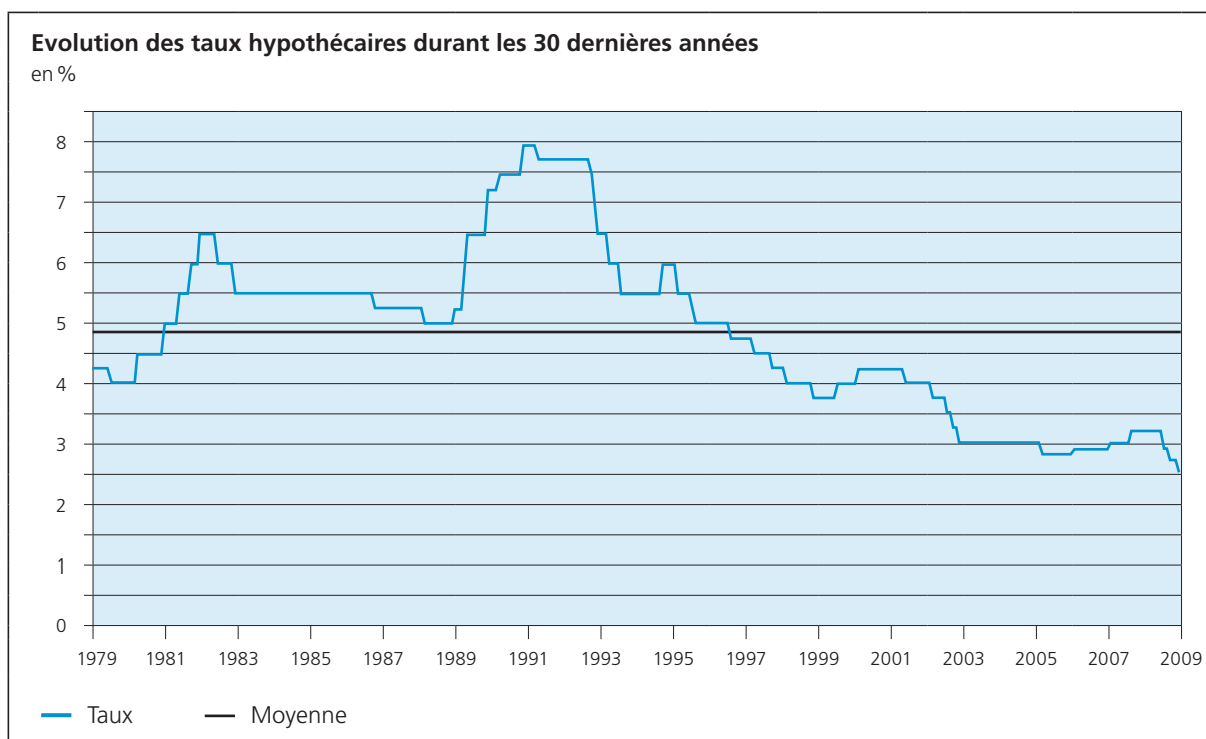
Ce poste comprend principalement les prêts hypothécaires et les crédits de construction.

Le faible niveau des taux d'intérêt provoque une rentabilité basse sur le portefeuille. Du fait de l'intérêt grandissant des emprunteurs pour les taux fixes, la part en taux variable du portefeuille a considérablement diminué; la performance est ainsi lissée sur le moyen terme.

La politique mutualiste de notre institution commence à se faire connaître auprès de la clientèle grâce à la transparence pratiquée en matière de taux et de frais, ainsi qu'à ses contacts de proximité. Le portefeuille de la CIP ne connaît pas de problème lié au risque.

En 2010, les démarches visant à renforcer notre image de partenaire en matière de financement seront maintenues.

Le graphique ci-dessous souligne le fait que les taux d'intérêt hypothécaire sont à un niveau très bas historiquement.



Immobilier suisse

Satisfaction des locataires et système de qualité

La CIP, par l'intermédiaire de sa gérante Retraites Populaires, a mené comme chaque année une enquête auprès de ses nouveaux locataires (en place depuis 7 à 18 mois) afin de mesurer leur niveau de satisfaction.

Le locataire (logement ou local commercial) est invité à répondre à cinq questions portant sur : l'accueil reçu à la réception et par téléphone, la qualité du service offert par sa régie, les services proposés dans l'immeuble, les interventions des maîtres d'état chez lui et – d'une manière générale – sur les prestations qui lui sont offertes. Les réponses sont à choix : tout à fait satisfait-e, plutôt satisfait-e, plutôt pas satisfait-e, pas du tout satisfait-e et sans avis.

Le taux de retour des questionnaires est de 20 %. Les locataires satisfaits ou entièrement satisfaits représentent plus de 80 % des sondés.

Par ce sondage, la gérante peut compléter sa propre évaluation des prestations fournies tant par les régies externes que par ses propres services à l'interne. A ce titre, il permet de valider ou corriger certaines options ou méprises dans un souci constant d'amélioration de la qualité des prestations et d'organisation en général.

D'autre part, la gérante - certifiée ISO 9001 : 2000 - dispose d'un site intranet pour assurer le suivi et le développement du Système de Management de la Qualité dans l'entreprise. Ce système, qui permet à chaque collaborateur de déposer une Annonce Qualité en vue d'optimiser les processus existants, est bien entendu également mis à profit pour assurer la qualité de gestion du parc immobilier.

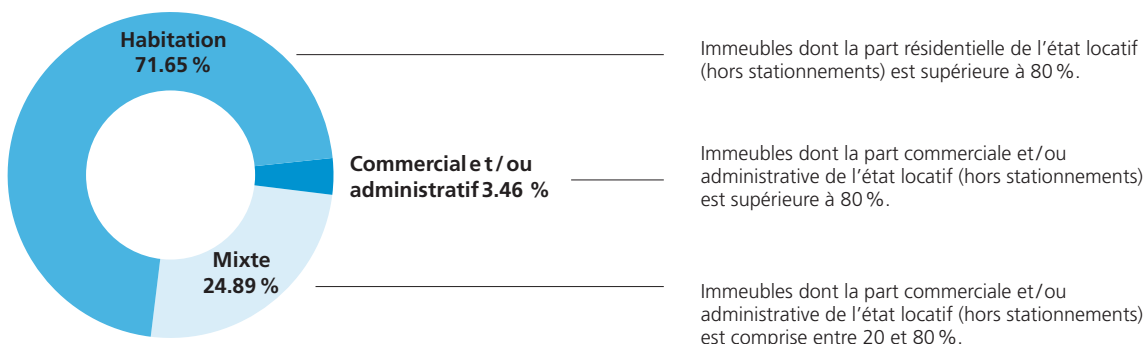
Immobilier direct

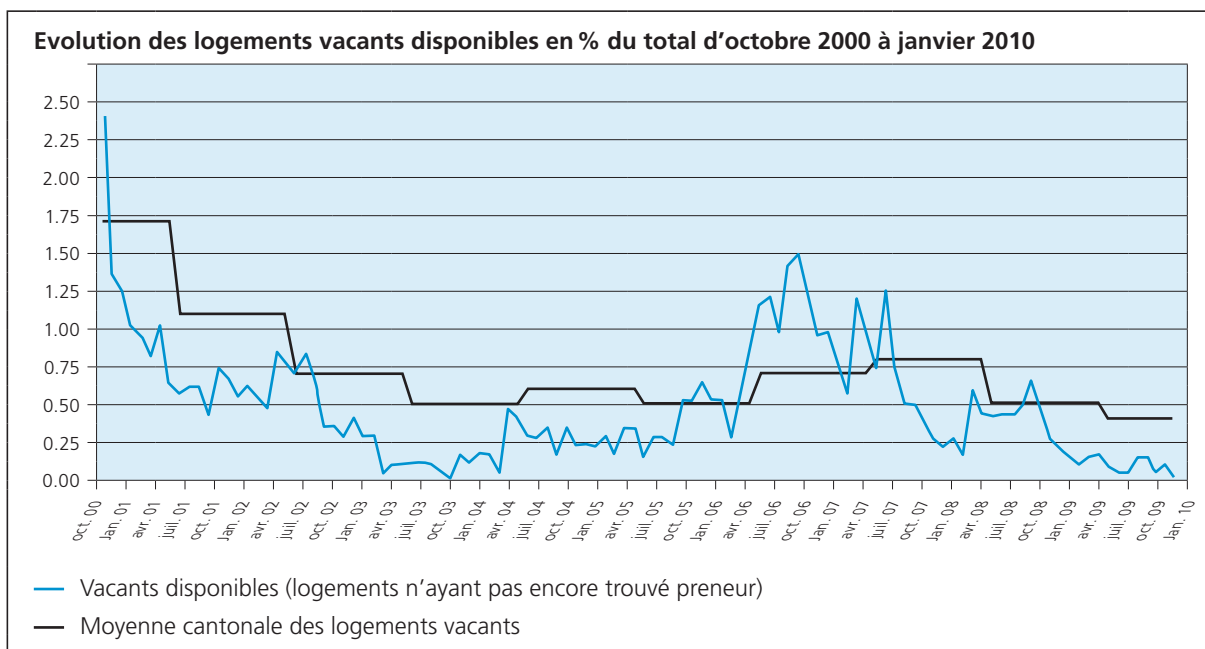
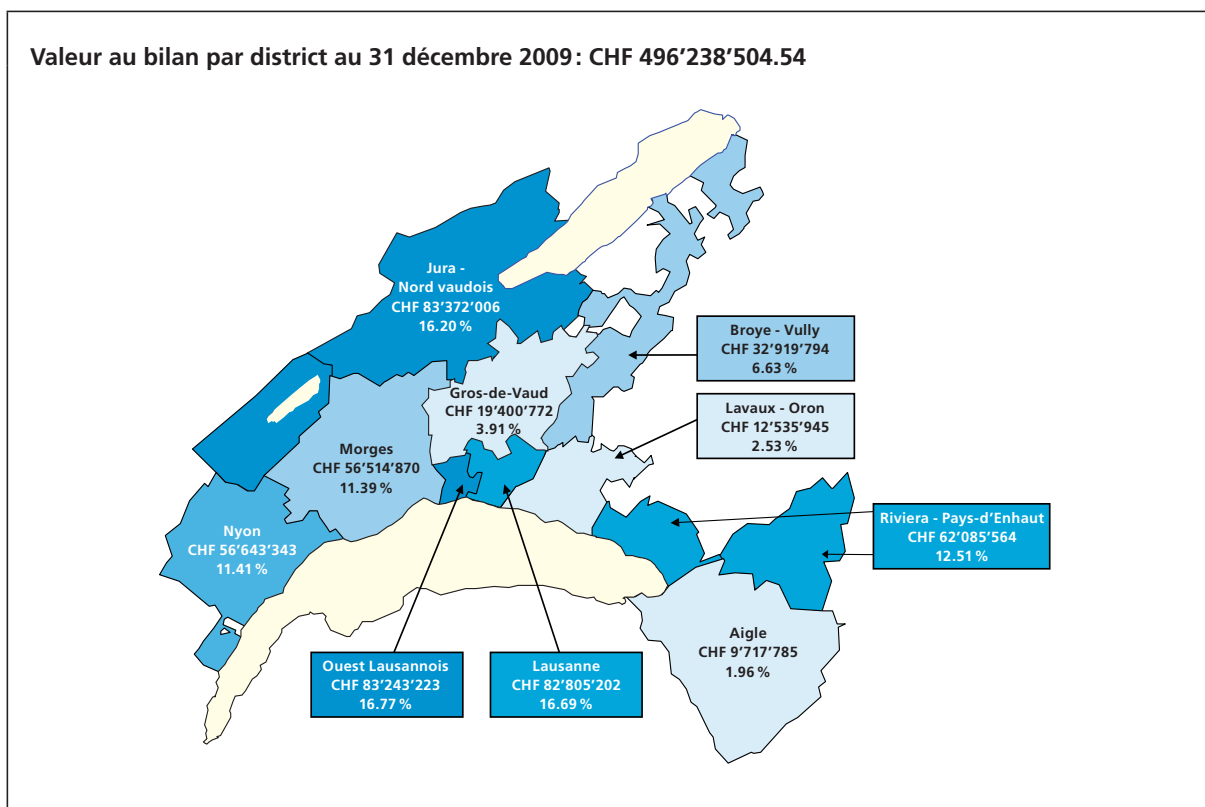
Au 31 décembre 2009, la CIP est propriétaire de 89 immeubles et / ou groupes d'immeubles représentant 150 adresses postales. Ceux-ci abritent 1'852 appartements, 23'058 m² de surfaces commerciales et 2'396 places de parc et garages.

Au cours de l'année 2009, une nouvelle construction a été mise en location avec succès, contribuant ainsi à répondre au besoin de la population dans un contexte de pénurie de logements. Il s'agit de l'ensemble résidentiel «Les Guébettes» sis chemin du Levant 17-19-21-23-25-27 à La Sarraz offrant un total de 40 logements, ainsi que 82 m² de surface disponible pour des commerces de proximité. En outre, un terrain de 4'479 m² sis en zone à bâtir a été acquis à Payerne et fera l'objet d'analyses (modification du plan partiel d'affectation existant) en vue d'une possible densification de la construction pour la réalisation de logements. Enfin, l'immeuble sis à la rue du Collège 22 à Clarens, libéré de ses occupants dans le courant de l'année en vue d'une démolition, laissera place à une nouvelle construction destinée à l'habitation ; le début des travaux est programmé au printemps 2010.

En matière de rénovation, la CIP a procédé à la réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et des locaux techniques de l'immeuble sis au chemin des Colombaires 61 à Cully. Enfin, le remplacement des fenêtres de deux immeubles a été commandé, et ces travaux, qui s'inscrivent dans le programme d'amélioration énergétique des immeubles, se termineront courant 2010. En outre, plusieurs projets de rénovation sont à l'étude.

Répartition par type d'immeubles selon la valeur au bilan au 31.12.2009





Placements collectifs

La CIP détient des parts dans 12 coopératives d'habitation, ainsi que des parts de fonds de placements immobiliers suisses.

Correctif d'actif

Le correctif d'actif est passé de CHF 2'350'337.23 à CHF 2'357'899.30. Il concerne les immeubles subventionnés ainsi que deux immeubles bâtis sur un terrain en droit de superficie à Epalinges.

Placements alternatifs

Ce poste comprend les fonds gérés de façon non traditionnelle, contrairement aux investissements faits dans les actions et les obligations.

L'année 2009 a été marquée par des changements importants pour l'industrie des placements alternatifs. En effet, suite aux événements survenus en 2008, les gérants ont surtout cherché à rétablir la confiance dans cette classe d'actifs en améliorant la transparence envers leurs investisseurs, leur gestion et leurs processus.

De plus, cette industrie a décidé de s'autoréguler plus professionnellement. L'association faîtière des principaux gérants, l'AIMA (Alternative Investment Management Association), a publié en 2009 un guide de bonnes pratiques à l'intention des gérants de fonds de placements alternatifs.

Quant aux performances, celles-ci sont à nouveau positives pour la plupart des stratégies. En effet, après la crise de 2008, comparable à celle de 1998 (faillite du fonds LTCM), il s'en est suivi un rééquilibrage salutaire.

Le portefeuille a été réorganisé en 2009 afin d'appliquer des critères plus stricts et de mieux bénéficier de la diversification.

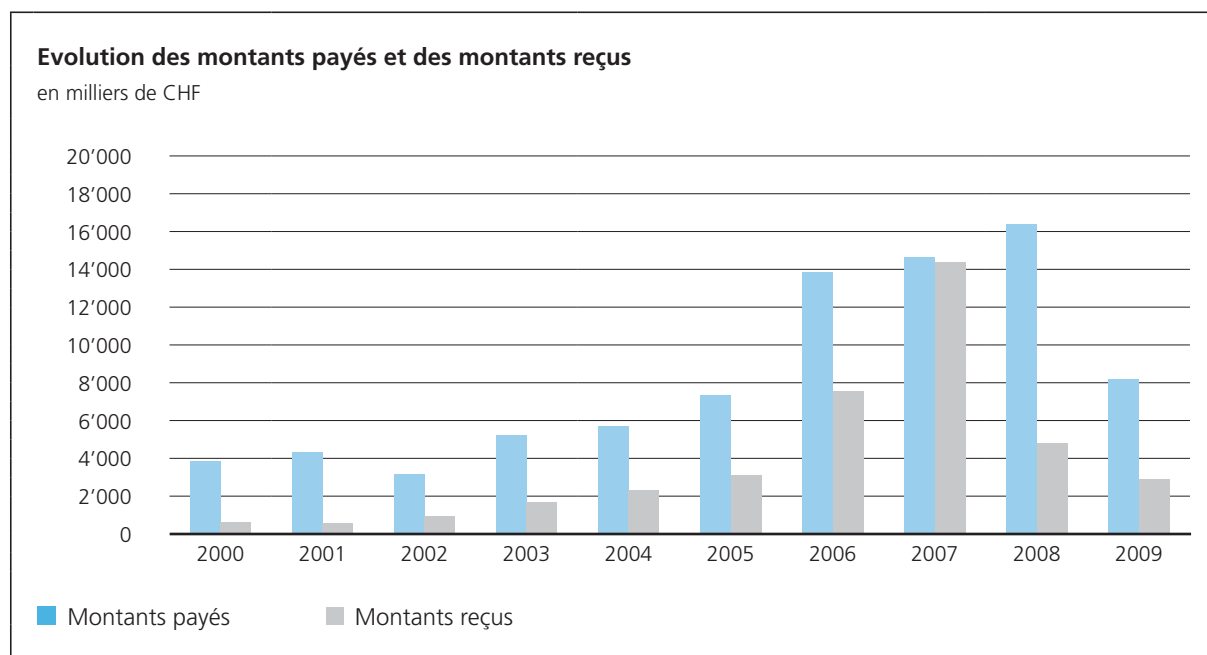
Placements privés

Dans cette rubrique figurent les placements collectifs investissant dans les entreprises non cotées.

L'année 2009 a été particulièrement difficile pour l'industrie des placements privés, aussi bien pour les levées de fonds, que pour la performance. En effet, en matière de performance, le millésime 2009 est inférieur aux rendements espérés pour cette classe d'actifs. Le redressement de l'économie ne se reflète pas encore dans les valorisations des entreprises non cotées. Ce décalage avait déjà été constaté lors de la crise de 2001-2002 et la reprise de 2003.

Pour ces placements, un degré de sélectivité élevé est indispensable en raison de l'écart important entre les performances des gestionnaires. Leur réputation, leur niveau d'expérience ainsi que leurs performances historiques réalisées restent les facteurs clés de succès. Ce haut degré de sélectivité s'est traduit cette année par un taux d'acceptation inférieur à 10 % de l'ensemble des dossiers reçus.

Le graphique ci-après démontre que l'évolution des montants reçus jusqu'en 2007 est en nette diminution depuis deux ans.

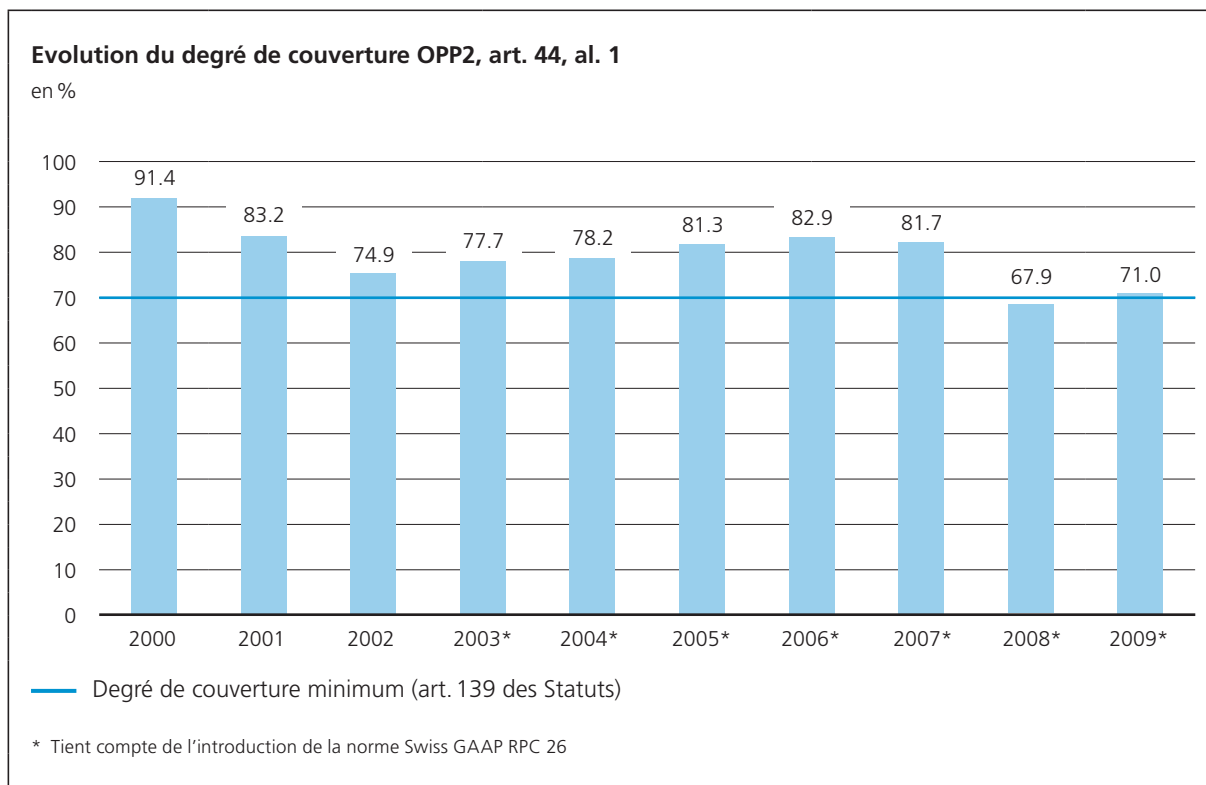


Après des années 2005 à 2007 très bonnes et une année 2008 très difficile, 2009 est une année de consolidation. En revanche, nos gestionnaires devraient profiter d'un environnement plus favorable afin d'investir à des conditions très intéressantes.

Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan. La CIP pratique un système financier dit « mixte » entre capitalisation et répartition. Elle est autorisée, selon l'article 139 des Statuts, à porter la part non capitalisée de ses engagements en déduction des capitaux de prévoyance.

Le taux minimal statutaire est atteint au 31 décembre 2009.

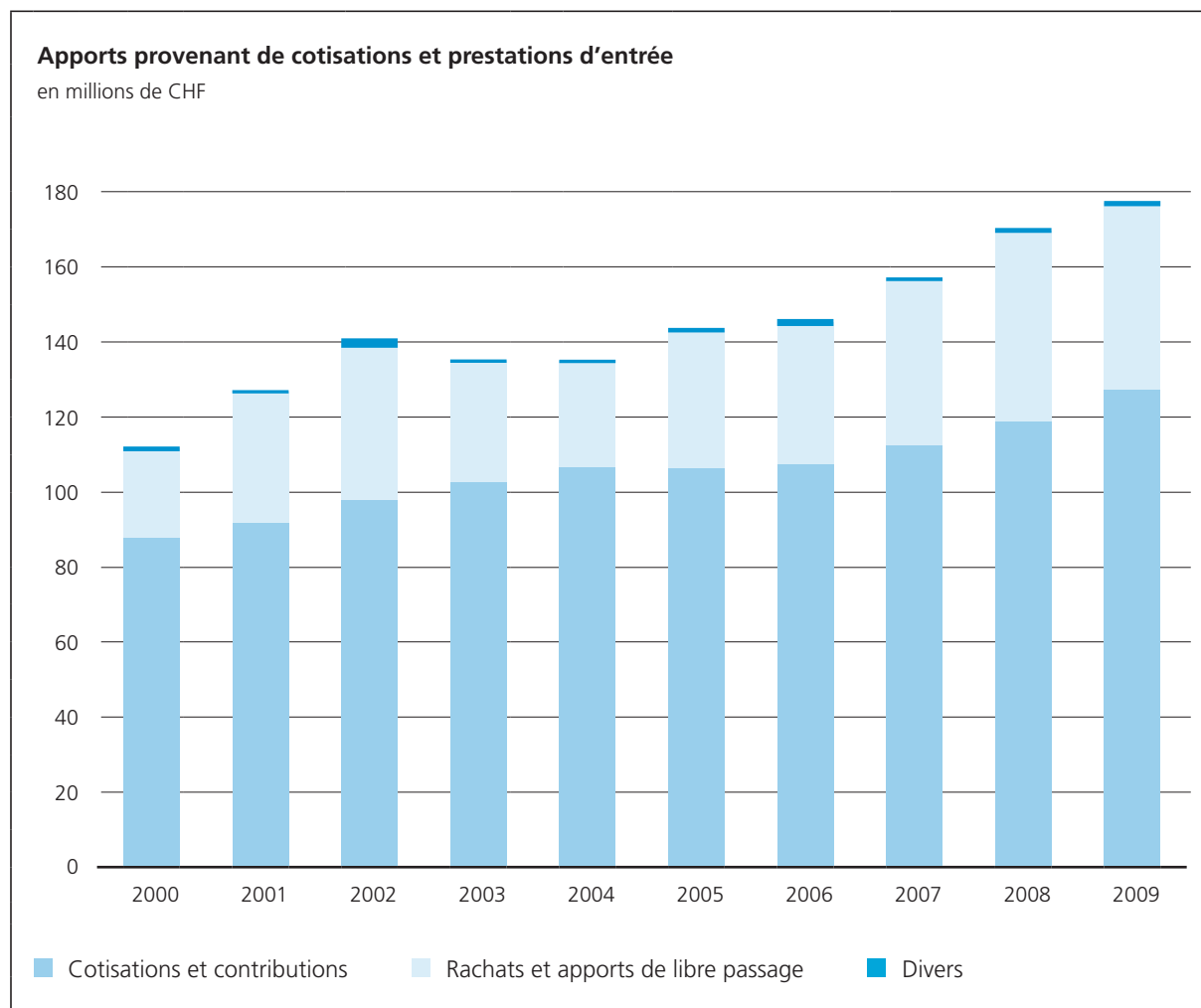


Compte d'exploitation - chiffres clés

Ressources

Au cours de l'année 2009, les ressources ont augmenté de CHF 7.3 millions. Alors que les rachats et apports de libre passage ont légèrement diminué (CHF -1.3 million), les cotisations et contributions ont enregistré une augmentation de CHF 8.6 millions contribuant ainsi à cette progression. Les remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement sont restés stables.

L'augmentation constatée sur les cotisations et contributions résulte essentiellement d'une part de la hausse du traitement cotisant moyen et d'autre part du développement du nombre d'assurés actifs.

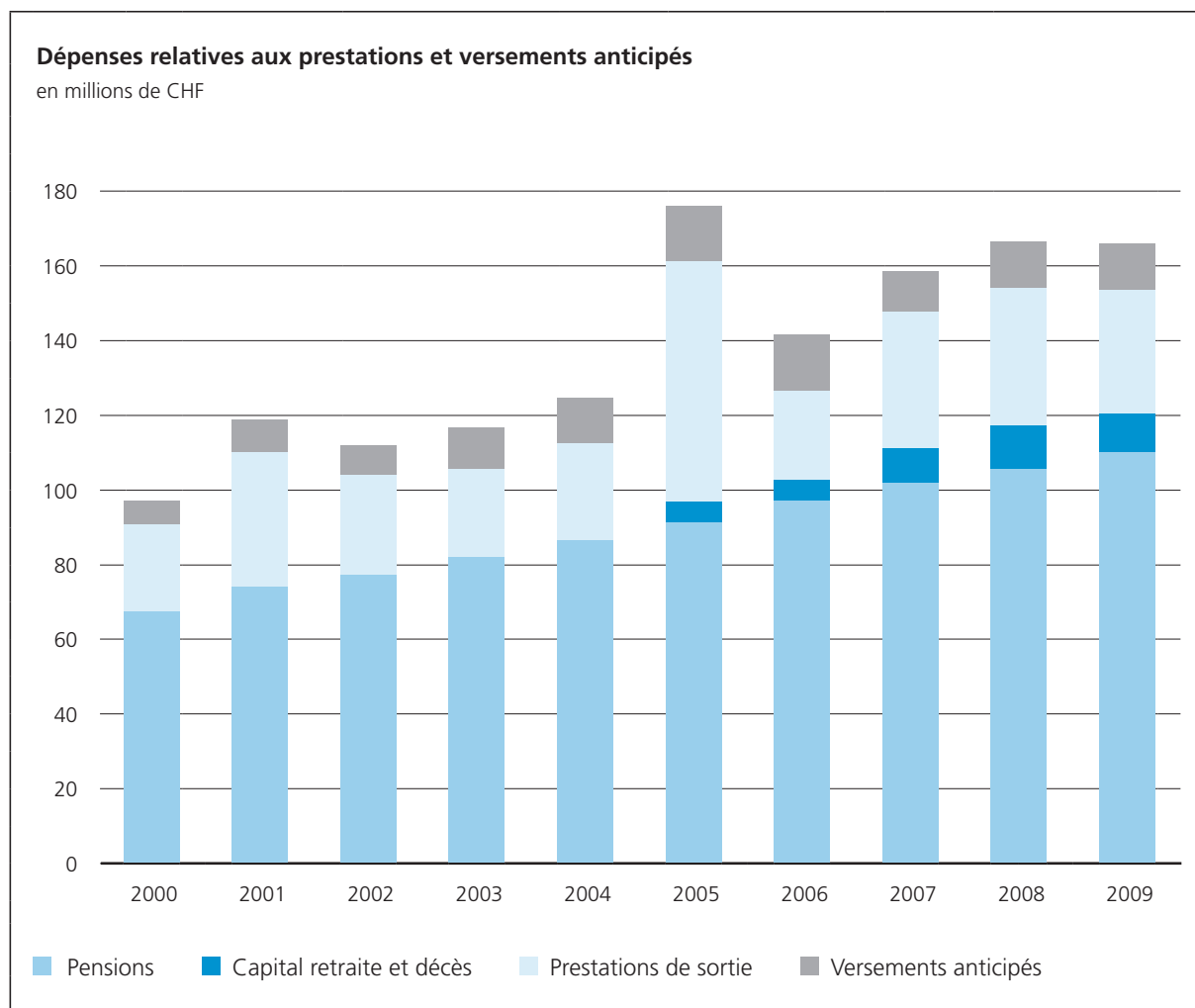


Prestations

Au cours de 2009, les prestations ont enregistré une augmentation de CHF 0.8 million.

Les pensions ont augmenté de CHF 4.4 millions. Cet accroissement s'inscrit dans la tendance observée ces dernières années. En revanche, les prestations en capital (retraite et au décès), entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, diminuent légèrement cette année (CHF 0.2 million).

Pour les prestations de sortie, nous constatons une diminution de CHF 3.6 millions, alors que les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété et ceux entraînés par un divorce sont en légère augmentation (CHF 0.2 million). Il convient de rappeler que ces versements n'exercent aucune influence sur l'équilibre de la Caisse puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.



Performance brute des classes d'actifs

Les principaux taux de performances sont les suivants :

	CIP	Indices de référence
Liquidités et créances diverses à court et moyen terme	0.42 %	0.44 %
Obligations libellées en CHF	5.00 %	5.32 %
Obligations étrangères	8.66 %	3.85 %
Actions de sociétés suisses	21.43 %	23.16 %
Actions de sociétés étrangères	28.65 %	30.75 %
Titres de gages immobiliers	3.05 %	3.05 %
Immobilier suisse	7.44 %	7.66 %
Placements alternatifs	4.42 %	9.83 %
Placements privés	- 9.02 %	- 9.38 %

Les performances des classes d'actifs sont toutes positives à l'exception de celle des placements privés. Elles sont conformes aux indices du marché. On peut relever la très bonne performance relative des obligations étrangères et celle moins bonne des placements alternatifs en raison de la réorganisation du portefeuille.

Performance globale de la CIP

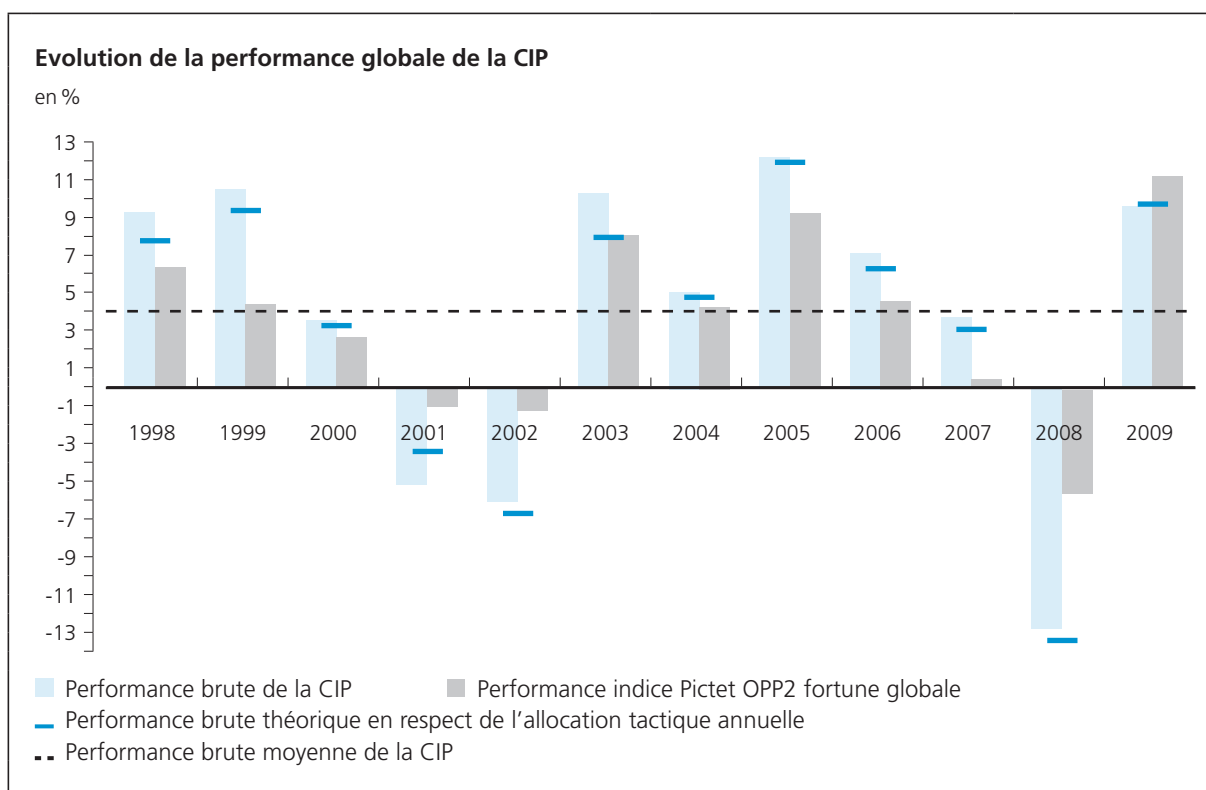
Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin d'en garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par la société Coninco Advisory SA à Vevey, sur la base des comptes audités. Cette méthode est attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la CIP sous l'angle financier et comptable.

	Performance brute de la CIP en %	Performance brute théorique en respect de l'allocation tactique annuelle en % *	Performance Indice Pictet OPP2 Fortune globale en %
1998	9.36	7.89	6.43
1999	10.42	9.49	4.48
2000	3.65	3.40	2.74
2001	- 5.03	- 3.54	- 0.94
2002	- 5.97	- 6.82	-1.16
2003	10.36	8.07	8.12
2004	5.14	4.90	4.34
2005	12.27	12.04	9.31
2006	7.21	6.27	4.66
2007	3.75	3.20	0.44
2008	- 12.64	- 13.53	- 5.50
2009	9.53	9.83	11.18
Moyenne	4.00	3.43	3.68

* Cette performance est calculée en simulant des placements attribués mensuellement selon l'allocation tactique définie par le Conseil pour la fin de l'année.

La performance 2009, de l'ordre de 9,53 %, est conforme aux attentes. Elle est inférieure aux indices du marché (environ 11 %), car ces indices ne tiennent compte pour l'immobilier que de l'immobilier coté (fonds de placements avec des hausses des agios de l'ordre de 20 % en 2009).

La performance nette de la Caisse est présentée au point 6.8 de l'annexe.

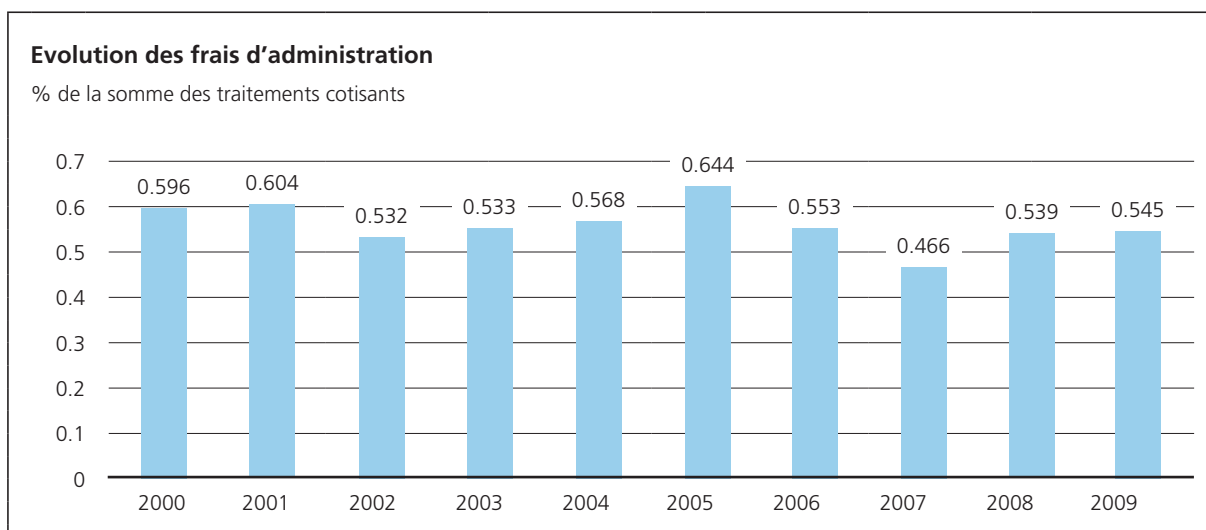


Frais d'administration

La facturation de Retraites Populaires pour la gestion de la CIP tient compte d'un forfait administratif par assuré et pensionné d'une part, et de commissions relatives à la gestion des divers placements d'autre part. Ces commissions sont directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de la gestion des dossiers. Les frais d'administration ci-après sont exprimés en pourcentage de la somme des traitements cotisants.

En 2009, Retraites Populaires a procédé à une restitution de CHF 215'200 (2008 : CHF 322'800), laquelle, rapportée aux frais de gestion des dossiers, représente une réduction de 7,61 % (en 2008 : -12,03 %) de la charge.



Bilan au 31 décembre

Actif

	Annexe	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Placements	6.4	2'029'412'732.59	1'837'884'368.67
Liquidités		92'940'324.02	128'525'087.62
Créances diverses à court et moyen terme		21'249'174.46	6'571'249.23
Obligations libellées en CHF		268'327'157.98	221'687'559.36
Obligations étrangères		340'626'387.52	308'740'875.75
Actions de sociétés suisses		240'618'680.36	198'366'117.00
Actions de sociétés étrangères		229'830'096.60	167'753'495.77
Titres de gages immobiliers		160'165'675.76	143'837'546.00
Immobilier suisse		509'720'150.43	503'362'145.01
Placements alternatifs		122'705'524.30	117'330'067.53
Placements privés		43'229'561.16	41'710'225.40
Compte de régularisation actif	7	636'040.50	16'691'080.85
		2'030'048'773.09	1'854'575'449.52

Passif

Dettes		12'486'566.21	8'468'990.53
Prestations de libre passage et rentes		11'119'737.35	6'316'960.10
Autres dettes	7	1'366'828.86	2'152'030.43
Compte de régularisation passif	7	2'020'080.36	2'386'200.75
Provisions non techniques	7	9'120'000.00	9'148'000.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1'976'837'101.00	1'890'621'861.00
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)		1'424'526'307.00	1'359'854'317.00
Capital de prévoyance pensionnés (100 %)		1'322'821'105.00	1'272'937'900.00
Provisions techniques (100 %)	5.6	76'705'590.00	68'096'156.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)		2'824'053'002.00	2'700'888'373.00
Part de financement en répartition (30 %) [art. 139 des Statuts]	9.1	-847'215'901.00	-810'266'512.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	29'585'025.52	0.00
Situation au 1 ^{er} janvier		0.00	292'013'295.09
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		29'585'025.52	-292'013'295.09
Fonds libres (+) / découvert (-)	5.9	0.00	-56'049'602.76
Situation au 1 ^{er} janvier		-56'049'602.76	11'148'513.19
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		56'049'602.76	-67'198'115.95
		2'030'048'773.09	1'854'575'449.52
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1	5.8	71.05 %	67.92 %

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 1^{er} avril 2010

Au nom du Conseil d'administration

Claude Recordon
président

Francis Hostettler
secrétaire

Certifiés conformes aux écritures le 1^{er} avril 2010

Pour la Caisse intercommunale de pensions,
Retraites Populaires

Claude Richard
directeur général

Johnny Perera
directeur

Compte d'exploitation

	Annexe	2009 CHF	2008 CHF
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		129'037'684.05	122'029'409.99
Cotisations des salariés		43'431'828.00	40'414'178.60
Cotisations de l'employeur		43'431'828.00	40'414'178.60
Cotisations supplémentaires des salariés		413'779.40	422'776.45
Cotisations supplémentaires de l'employeur		39'431'231.55	36'819'576.10
Finances d'entrée		0.00	2'232.10
Primes uniques et rachats		2'072'143.85	3'727'652.64
Subsides du fonds de garantie		256'873.25	228'815.50
+ Prestations d'entrée		48'650'266.00	48'319'658.59
Apports de libre passage		47'520'592.30	47'252'293.89
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		1'129'673.70	1'067'364.70
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		177'687'950.05	170'349'068.58
- Prestations réglementaires		-119'774'470.00	-115'536'948.80
Rentes de vieillesse		-78'154'448.70	-74'185'131.50
Rentes de survivants		-14'052'869.75	-13'556'201.75
Rentes d'invalidité		-17'347'344.10	-17'323'764.75
Autres prestations réglementaires	7	-105'578.30	-131'036.40
Prestations en capital retraite		-9'341'030.70	-9'898'391.45
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-773'198.45	-442'422.95
- Prestations de sortie	7	-45'564'039.75	-48'957'913.65
Prestations de libre passage en cas de sortie		-33'116'856.95	-36'750'477.00
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-12'447'182.80	-12'207'436.65
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-165'338'509.75	-164'494'862.45
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques (70 %)		-86'215'240.00	-81'145'868.00
Constitution capital de prévoyance assurés actifs (100 %)		-64'671'990.00	-74'051'969.00
Constitution capital de prévoyance pensionnés (100 %)		-49'883'205.00	-46'307'034.00
Variation des provisions techniques		-8'609'434.00	4'436'334.00
Variation de la part de financement en répartition (30 %)		36'949'389.00	34'776'801.00
- Charges d'assurance		-710'122.00	-674'787.00
Cotisations au fonds de garantie		-710'122.00	-674'787.00
= Résultat net de l'activité d'assurance		-74'575'921.70	-75'966'448.87

Compte d'exploitation (suite)

	Annexe	2009 CHF	2008 CHF
= Résultat net de l'activité d'assurance		-74'575'921.70	-75'966'448.87
+ Résultat net des placements sur	6.8	162'911'146.48	-280'559'442.67
Liquidités		375'007.14	2'372'023.44
Créances diverses à court et moyen terme		-64'428.01	-60'887.50
Obligations libellées en CHF		11'751'188.78	1'781'043.15
Obligations étrangères		26'604'015.65	-38'219'420.06
Actions de sociétés suisses		42'420'519.06	-101'682'576.12
Actions de sociétés étrangères		49'897'812.25	-136'069'021.45
Titres de gages immobiliers		4'188'724.74	5'225'169.25
Immobilier suisse		27'023'568.13	28'655'551.57
Placements alternatifs		4'678'803.39	-33'222'408.15
Placements privés		-3'964'064.65	-9'339'135.79
Diversification		0.00	218.99
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques		28'000.00	-81'000.00
+ Autres produits		148'113.36	49'800.85
Produits de prestations fournies		53'071.90	49'800.85
Produits divers et subrogation		95'041.46	0.00
- Autres frais		-20.74	-668.20
- Frais d'administration	7	-2'876'689.12	-2'653'652.15
Frais d'administration		-263'258.58	-294'237.53
Frais de gestion administrative		-2'613'430.54	-2'359'414.62
= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		85'634'628.28	-359'211'411.04
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs		-29'585'025.52	292'013'295.09
= Excédent de produits (+) / de charges (-)	5.9	56'049'602.76	-67'198'115.95

Annexe aux comptes

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse intercommunale de pensions (ci-après: CIP ou la Caisse) est un établissement de droit public doté de la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 5 septembre 1923.

La CIP, créée par l'Union des communes vaudoises, est une institution de prévoyance qui assure les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CIP est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous numéro 300'113 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Les Statuts de 1988 ainsi que leurs diverses modifications sont disponibles auprès de la CIP ou sur son site internet. La dernière mise à jour des Statuts - entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 - a été adoptée par l'Assemblée des délégués le 14 novembre 2007 et approuvée par le Conseil d'Etat en date du 16 avril 2008. Les Statuts ont été remis à l'Autorité de surveillance des fondations.

Décret du 5 septembre 1923

Règlement du 22 août 1979

Règlements découlant de la législation fédérale

Règlement des placements, mis à jour au 31 décembre 2009

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 1^{er} janvier 2007

Règlement pour la liquidation partielle révisé, approuvé par l'Autorité de surveillance des fondations en date du 15 juillet 2009 et entré en vigueur le 15 septembre 2009.

1.4 Organes de gestion / Droit à la signature

Organes

Assemblée des délégués (art. 113 ss des Statuts)

L'Assemblée des délégués est constituée paritairement par les représentants des employeurs et par les représentants des assurés. Le président du Conseil d'administration préside l'Assemblée des délégués; il désigne le secrétaire et les scrutateurs.

Commission des comptes (art. 129 des Statuts)

La Commission des comptes pour l'exercice 2009 est composée de:

Employeurs: Commune de Penthalaz

Commune de Prangins

Assurés: Commune de Poliez-Pittet

Commune de Préverenges

Conseil d'administration (art. 123 ss des Statuts)

La CIP est administrée par un Conseil d'administration, élu par l'Assemblée des délégués, à l'exception du représentant de l'Etat. Il est composé de sept membres à savoir, un représentant de l'Etat, trois membres représentant les employeurs et trois membres représentant les assurés. En outre, six suppléants sont choisis paritairement.

Les membres du Conseil d'administration désignent le président et le secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors du Conseil.

Au 1^{er} janvier 2010, il se compose de :

Président	Claude Recordon*, syndic, Orbe
Vice-président	Dominique Kaser**, boursier communal, Puidoux
Secrétaire (hors Conseil)	Francis Hostettler, secrétaire municipal retraité, Yvonand
Secrétaire suppléant (hors Conseil)	Olivier Berthoud, directeur-adjoint, Vufflens-la-Ville
Représentante de l'Etat	Monique Mischler, Lausanne
Membres	Etienne Poget**, préposé au contrôle des habitants, Nyon Laurent Ballif*, syndic et député, Vevey Daniel Belotti*, syndic, Rolle Didier Tenthorey**, adjoint administratif au service de la sécurité sociale, Yverdon-les-Bains
Suppléants	Frédéric Borloz*, syndic, Aigle Claude Uldry*, municipal, Nyon Gilbert Gubler*, syndic, Moudon Christian Monod**, secrétaire municipal, Jouxteins-Mézery Jean-Pierre Pernet**, chef du personnel, Montreux Jean-François Niklaus**, boursier communal, Epalinges

* représentant des employeurs

** représentant des assurés

L'adresse de la CIP est la suivante :

Caisse intercommunale de pensions	Téléphone :	021 348 21 11
Caroline 9	Fax :	021 348 21 69
Case postale 288	E-mail :	info@cipvd.ch
1001 Lausanne	Site internet :	www.cipvd.ch

Droit à la signature

La Caisse s'engage vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire; en cas d'empêchement, le président ou le secrétaire peuvent être remplacés par le vice-président ou un autre membre du Conseil.

1.5 Gérance (art. 130 des Statuts)

La gérance de la Caisse est confiée à Retraites Populaires, Lausanne.

Cet établissement a qualité pour représenter la Caisse et pour agir en son nom dans les opérations courantes, sur la base d'un cahier des charges et sous le contrôle du Conseil.

Un membre de la Direction de Retraites Populaires doit assister aux séances du Conseil et aux Assemblées des délégués. Il a voix consultative.

1.6 Experts, organe de contrôle, conseillers et Autorité de surveillance

Expert agréé (art. 141 des Statuts)

Le mandat d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est exercé par Pittet Associés SA, Genève.

Organe de contrôle (art. 134 des Statuts)

Le Conseil d'administration a désigné BDO SA, Lausanne, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la Caisse.

Conseillers

La CIP fait calculer chaque année la performance de ses placements par Coninco Advisory SA, Vevey. Une attestation est fournie.

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance des fondations du Canton de Vaud.

1.7 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2009, 324 communes, services et institutions d'utilité publique sont affiliés à la CIP (317 en 2008).

2. Membres actifs et pensionnés

2.1 Mouvements des membres actifs

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1^{er} janvier 2009 / 2008	8'477	43	527	9'047	8'079	46	493	8'618
Augmentation								
Nouveaux	1'138	52	334	1'524	1'131	41	357	1'529
Transferts du plan risques	19			19	28			28
Réactivés	85		19	104	83		10	93
	1'242	52	353	1'647	1'242	41	367	1'650
Diminution								
Démissions	-509	-18	-333	-860	-511	-16	-313	-840
Transferts au plan ordinaire		-19		-19		-28		-28
Décès (capital)	-7			-7	-6			-6
Décès avec prestations	-3			-3	-3			-3
Invalides	-73		-20	-93	-137		-12	-149
Retraités	-183		-8	-191	-187		-8	-195
	-775	-37	-361	-1'173	-844	-44	-333	-1'221
Effectif au 1^{er} janvier 2010 / 2009	8'944	58	519	9'521	8'477	43	527	9'047

2.2 Mouvements des pensionnés

	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1^{er} janvier 2009 / 2008						
Invalides définitifs	721	28	749	703	12	715
Invalides temporaires	58		58	55		55
Retraités	2'358	5	2'363	2'246	4	2'250
Conjoints survivants	832	1	833	798	1	799
Enfants	334		334	324		324
	4'303	34	4'337	4'126	17	4'143
Augmentation						
Nouveaux invalides définitifs	35	23	58	48	30	78
Nouveaux retraités	179		179	182	1	183
Nouveaux conjoints survivants	41		41	65		65
	255	23	278	295	31	326
Diminution						
<i>Sorties par décès</i>						
Invalides définitifs décédés	-18		-18	-22		-22
Retraités décédés	-51		-51	-70		-70
Conjoints survivants décédés	-36		-36	-31		-31
	-105	0	-105	-123	0	-123
<i>Sorties par suppression de pension</i>						
Invalides définitifs	-4	-24	-28	-8	-14	-22
Retraités (annulations)						
Conjoints survivants décédés						
	-4	-24	-28	-8	-14	-22
<i>Pensions temporaires</i>						
Invalides temporaires	-8		-8	3		3
Enfants	-1		-1	10		10
	-9	0	-9	13	0	13
Effectif au 1^{er} janvier 2010 / 2009	4'440	33	4'473	4'303	34	4'337

	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1^{er} janvier 2010 / 2009						
Invalides définitifs	734	27	761	721	28	749
Invalides temporaires	50		50	58		58
Retraités	2'486	5	2'491	2'358	5	2'363
Conjoints survivants	837	1	838	832	1	833
Enfants	333		333	334		334
	4'440	33	4'473	4'303	34	4'337

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance (art. 2a des Statuts)

La Caisse gère trois plans d'assurance:

- a) le plan risques (art. 2b des Statuts);
- b) le plan ordinaire (art. 2c des Statuts);
- c) le plan minimum LPP (art. 2d des Statuts).

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de décès dès l'entrée en fonction de l'assuré et jusqu'à son affiliation dans le plan ordinaire.

Le montant des prestations du plan risques est déterminé selon les mêmes principes que ceux appliqués au plan ordinaire.

Le plan ordinaire couvre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

Le plan minimum LPP est limité au minimum obligatoire selon la LPP. Pour ce plan, un contrat est conclu avec Retraites Populaires (art. 166 des Statuts). Les cotisations et prestations y relatives n'entrent pas dans le bilan et le compte d'exploitation de la CIP.

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse applique le système de la primauté des prestations au sens de l'article 16 LFLP au plan de base (art. 2c des Statuts).

Son équilibre financier est déterminé selon le système de financement mixte. La part de financement en répartition est de 30 % et celle en capitalisation de 70 %.

Cotisations du plan risques (art. 29 des Statuts)

La cotisation du plan risques est fixée à 3 % du traitement cotisant.

Elle est pour un tiers à la charge de l'assuré et pour deux tiers à la charge de l'employeur.

Cotisation moyenne générale du plan ordinaire (art. 29a des Statuts)

La cotisation moyenne générale est fixée à 24 % du traitement cotisant.

Elle est répartie entre l'assuré et l'employeur de la manière suivante, au choix de l'employeur:

cotisation ordinaire	assuré	8 %		9 %
cotisation ordinaire	employeur	8 %	ou	9 %
contribution spéciale	employeur	8 %		6 %
		<u>24 %</u>		<u>24 %</u>

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Fonds de solidarité (art. 109 des Statuts) *

La Caisse dispose d'un fonds de solidarité qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés, ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés.

Le fonds de solidarité est alimenté par:

- 1) la finance d'entrée;
- 2) les dons, legs et recettes diverses;
- 3) le rendement de la fortune du fonds calculé au taux technique (art. 132 des Statuts).

* Dès le 1^{er} janvier 2008, la finance d'entrée est supprimée et le rendement de la fortune du fonds est limité aux dépenses de l'exercice.

Allocations de renchérissement extra-statutaires consenties par l'employeur (art. 41 des Statuts)

Divers employeurs ont demandé à pouvoir bénéficier de cette disposition. Le montant des prestations servies s'est élevé à CHF 1'090'116.70 (2008: CHF 912'125.95). Il a été entièrement couvert par les employeurs concernés.

4. Principes d'évaluation et présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application à l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CIP sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations libellées en CHF

Les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses

Les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

Titres de gages immobiliers

Les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants :

	31.12.2009	31.12.2008
• immeubles de plus de 10 ans	7,25 %	7,25 %
• immeubles de 10 ans et moins	6,50 %	6,60 %
• immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé	6,00 %	6,00 %

Ces taux sont revus périodiquement sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que de données issues du portefeuille immobilier.

Les terrains à bâtir et ceux colloqués en zone intermédiaire sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs nécessaires, afin de pallier toute baisse de valeur dont lesdits terrains pourraient être l'objet.

Placements alternatifs et placements privés

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire connue.

Autres actifs

Ces actifs comprennent les placements locaux. Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

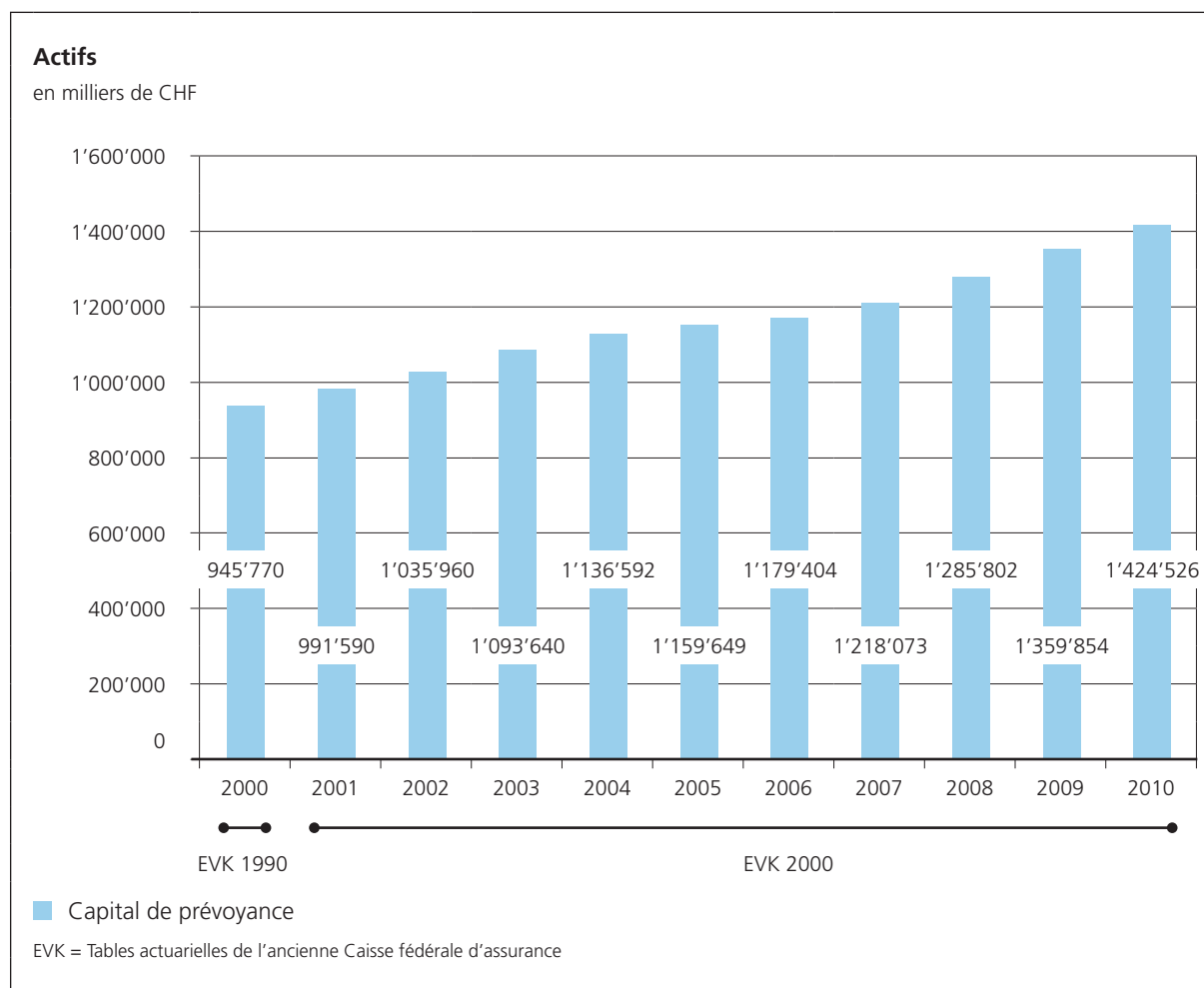
Les principes comptables n'ont fait l'objet que de changements rédactionnels pour l'exercice 2009.

5. Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La CIP n'est pas réassurée. En ce qui concerne le plan minimum, un contrat a été conclu avec Retraites Populaires (art. 166 des Statuts).

5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs en primauté des prestations (au 1^{er} janvier)



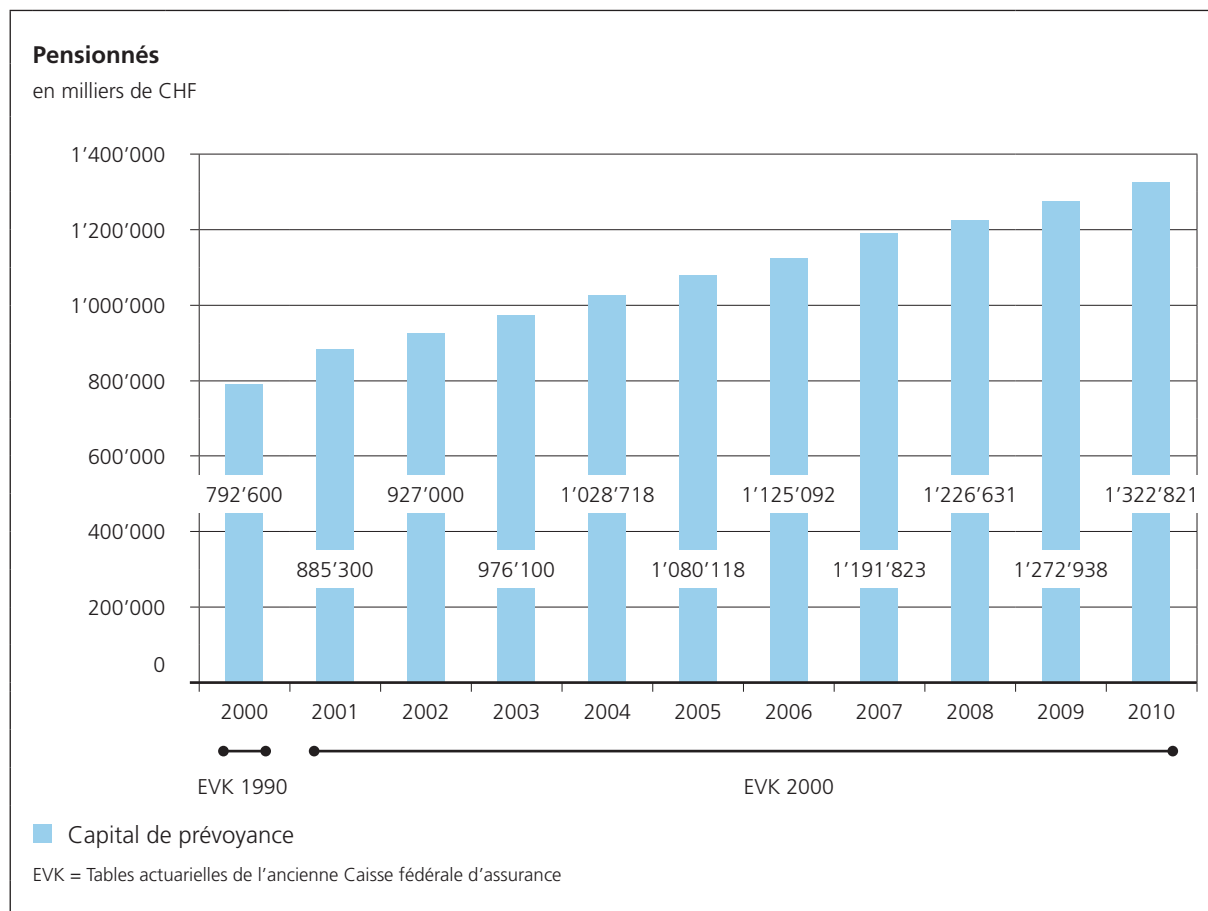
Pour le calcul des provisions techniques des assurés actifs, il a été tenu compte des salaires assurés au 1^{er} janvier 2010.

5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums) compris dans les capitaux de prévoyance se montent à :

	2009 en CHF	2008 en CHF
Actifs	513'629'068.00	494'253'038.02
Invalides	43'270'706.00	31'351'139.15

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés (au 1^{er} janvier)



5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Les dispositions des articles 140 et 141 des Statuts prévoient des expertises tous les quatre ans.

Selon ces dispositions, la prochaine expertise était planifiée pour 2009, mais au vu du contexte général économique et financier, la CIP avait avancé cette expertise à 2008.

Une expertise actuarielle a ainsi été déposée par l'expert agréé; les dates retenues étaient le 31 décembre 2007 pour les comptes et le 1^{er} janvier 2008 pour les données individuelles.

Les conclusions de l'expert figurant dans son rapport daté du 30 octobre 2008 sont les suivantes :

- Les dispositions statutaires et réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.
- Le système financier statutaire de la Caisse est satisfait au 31 décembre 2007 avec un degré de couverture légal en caisse fermée de 81,7 % et un degré d'équilibre à 116,8 %.
- L'équilibre financier de la Caisse est assuré compte tenu du financement, du plan de prévoyance en vigueur, de l'adaptation conditionnelle des pensions et du système financier appliqué. La Caisse est ainsi en mesure de garantir ses engagements.

La prochaine expertise est normalement prévue en 2012. Toutefois, au vu tant de la situation économique que de la révision en cours du droit fédéral concernant «le financement des institutions de prévoyance de droit public» et dans la perspective de l'adaptation nécessaire des bases techniques, le Conseil souhaite poursuivre les études en collaboration avec l'expert.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués par la gérante au moyen des tables édictées par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance EVK 2000, au taux technique de 3,5 % (art. 132 des Statuts).

Un règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan a été établi par la CIP. Ce document a été approuvé par l'expert agréé et porté à la connaissance de l'organe de contrôle et de l'Autorité de surveillance.

Ce règlement précise notamment la politique de constitution des capitaux de prévoyance et provisions techniques.

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Total des provisions techniques (100 %)	76'705'590.00	68'096'156.00
Provision pour changement des tables actuarielles (100 %)	59'526'950.00	50'917'516.00
Provision pour indexations futures (100 %)	17'178'640.00	17'178'640.00

5.6.1. Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions au 31 décembre 2010. Pour y parvenir, cette provision est constituée chaque année par palier de 0,5 % des capitaux de prévoyance des pensionnés.

Au 31 décembre 2009, la provision atteint 4,5 % des capitaux de prévoyance des pensionnés.

5.6.2. Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui sont décidées par le Conseil d'administration. Son attribution dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint par la réserve de fluctuation de valeurs. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CIP, est prélevée de la provision.

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Provision pour indexations futures (100 %)	17'178'640.00	17'178'640.00
Solde au 1 ^{er} janvier	17'178'640.00	29'600'410.00
Prélèvement de l'année	0.00	-12'421'770.00
Attribution de l'année	0.00	0.00

Au vu du résultat de l'exercice et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, cette provision n'a pas été alimentée en 2009.

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a pas de modification des bases et hypothèses techniques pour l'exercice 2009.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Selon les dispositions de l'article 139 des Statuts, le degré de couverture est déterminé conformément à l'art. 44 OPP2 et à son annexe.

Le degré de couverture est calculé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2009, le degré de couverture de la CIP, conformément à l'art. 44 al. 1 OPP2, se justifie comme il suit :

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	2'824'053'002.00	2'700'888'373.00
Part de financement en répartition (30 %) [art. 139 des Statuts]	-847'215'901.00	-810'266'512.00
Total des capitaux de prévoyance	1'976'837'101.00	1'890'621'861.00
Réserve de fluctuation de valeurs	29'585'025.52	0.00
Fonds libres (+)/découvert (-)	0.00	-56'049'602.76
Fortune de prévoyance disponible	2'006'422'126.52	1'834'572'258.24
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1	71.05 %	67.92 %
Degré de couverture minimum art. 139 des Statuts	70.00 %	70.00 %

En comparaison avec une caisse ayant l'obligation d'être à 100 % de degré de couverture, le degré d'équilibre se calcule en comparant la fortune nette aux capitaux de prévoyance calculés au taux minimum (pour la CIP 70 %).

Degré d'équilibre	101.50 %	97.04 %
--------------------------	-----------------	----------------

5.9 Fonds libres / découvert

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Fonds libres (+) / découvert (-)	0.00	-56'049'602.76
Solde au 1 ^{er} janvier	-56'049'602.76	11'148'513.19
Prélèvement de l'année	0.00	-67'198'115.95
Attribution de l'année	56'049'602.76	0.00

Au 31 décembre 2009, le découvert a été résorbé et ne figure plus au bilan.

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CIP a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites de chaque véhicule de placements. La gérante œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir point 6.2).

Au 31 décembre 2009, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme suit :

Répartition des placements	31.12.2009			31.12.2008		
	en milliers de CHF	en %	Allocation tactique +/- 2 %	en milliers de CHF	en %	Allocation tactique +/- 2 %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	114'189	5.63	7.00	135'096	7.35	3.00
Obligations libellées en CHF	268'327	13.22	12.00	221'688	12.06	11.00
Obligations étrangères	340'626	16.78	16.00	308'741	16.80	17.00
Actions de sociétés suisses	240'619	11.86	11.00	198'366	10.79	15.00
Actions de sociétés étrangères	229'830	11.32	10.00	167'753	9.13	14.00
Titres de gages immobiliers	160'166	7.89	8.00	143'838	7.83	7.00
Immobilier suisse	509'720	25.12	27.00	503'362	27.39	23.00
Placements alternatifs	122'706	6.05	6.00	117'330	6.38	6.00
Placements privés	43'230	2.13	2.00	41'710	2.27	2.00
Diversification	0	0.00	1.00	0	0.00	2.00
Total	2'029'413	100.00	100.00	1'837'884	100.00	100.00

Placements collectifs

Un fonds institutionnel à compartiments multiples a été créé par Retraites Populaires. La CIP a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (actions et obligations) cotés en bourse.

Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global (Pictet & Cie, Genève).

Performance globale

Chaque année, la CIP fait calculer la performance par Coninco Advisory SA, Vevey, sur la base des comptes audités. Une attestation est fournie.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2 (dans sa teneur jusqu'au 31.12.2008), un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placements. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

- 1) Les possibilités de placements ont été étendues sur la base du règlement de placements.
- 2) L'analyse performance/risque réalisée en décembre 2009 ainsi que la congruence effectuée par Coninco Advisory SA entre les actifs et les passifs ont déterminé, de manière concluante, que la répartition des actifs était conforme aux buts de la Caisse.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu. Cette variabilité découle des volatilités spécifiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements ainsi que des corrélations entre les diverses classes d'actifs.

L'allocation tactique des actifs est révisée chaque année. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, compte tenu des risques encourus, de l'évolution des marchés et de leurs caractères anticycliques, est adapté en conséquence.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation tactique des actifs 2009 et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, fixé en pour-cent de l'ensemble des placements par le Conseil d'administration, est compris entre 5,55 % et 11,1 % (2008 : entre 6,39 % et 12,78 %).

Son objectif de deux écarts-types serait de :

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Variation CHF
Total des placements	2'029'412'732.59	1'837'884'368.67	
1 écart-type	112'632'406.66	117'440'811.16	
2 écarts-types	225'264'813.32	234'881'622.32	-9'616'809.00

La réserve de fluctuation de valeurs était intégralement dissoute au 31 décembre 2008. Le résultat de l'exercice 2009 a permis une attribution de CHF 29'585'025.52, ce qui ne permet pas d'atteindre le premier palier d'un écart-type.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Actif	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Placements	2'029'412'732.59	1'837'884'368.67
Liquidités	92'940'324.02	128'525'087.62
Créances diverses à court et moyen terme	21'249'174.46	6'571'249.23
Retraites Populaires	547'634.31	1'022'606.91
Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	17'371.69	0.00
Administration fédérale des contributions	728'227.53	3'230'754.76
Gérances	0.00	13'737.01
Annuités à percevoir	466'012.40	706'051.45
Chauffage	962'468.70	1'235'390.85
Loyers à recevoir	217'664.25	197'215.05
Débiteurs pour travaux immobiliers à refacturer	208'771.10	211'315.95
Comptes pensionnés en suspens	80'657.00	94'177.25
Débiteurs employeurs et assurés	18'160'367.48 ¹⁾	0.00
Correctif d'actif	-140'000.00	-140'000.00
Obligations libellées en CHF	268'327'157.98	221'687'559.36
Placements collectifs	181'123'072.73	144'575'008.11
Prêts et crédits de construction aux corporations de droit public	87'204'083.25	77'112'549.25
Prêts divers	2.00	2.00
Obligations étrangères	340'626'387.52	308'740'875.75
Placements collectifs	340'626'387.52	308'740'875.75
Actions de sociétés suisses	240'618'680.36	198'366'117.00
Placements collectifs	240'244'471.86	197'672'707.50
Actions non cotées	374'208.50	693'409.50
Actions de sociétés étrangères	229'830'096.60	167'753'495.77
Placements collectifs	229'830'096.60	167'753'495.77
Titres de gages immobiliers	160'165'675.76	143'837'546.00
Créances hypothécaires	122'579'644.45	119'944'190.25
Crédits de construction	17'194'864.10	18'531'777.75
Placements collectifs	20'441'167.21	5'407'578.00
Correctif d'actif	-50'000.00	-46'000.00
Immobilier suisse	509'720'150.43	503'362'145.01
Immobilier direct	498'596'403.84	484'172'778.99
Investissements en cours	319'759.15	11'517'703.25
Terrains en développement	2'254'486.74	0.00
Placements collectifs	10'907'400.00	10'022'000.00
Correctif d'actif	-2'357'899.30	-2'350'337.23
Placements alternatifs	122'705'524.30	117'330'067.53
Placements privés	43'229'561.16	41'710'225.40

1) Cette position était présentée au 31 décembre 2008 sous la rubrique « Compte de régularisation actif » (cf. point 7).

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Néant.

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

6.7 Engagements de versements complémentaires

Véhicules de placements	Engagements en devises étrangères au 31.12.2009	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2009	Engagements en devises étrangères au 31.12.2008	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2008
Placements privés			41'722'016.56			39'058'604.03
CHF			1'769'961.36			2'440'272.37
EUR	17'348'605.51	1.48	25'730'931.24	14'642'325.24	1.48	21'663'320.20
USD	13'756'830.91	1.03	14'221'123.95	14'050'839.91	1.06	14'955'011.46

Les souscriptions des placements collectifs de capitaux n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Engagements découlant des crédits de construction		
Limites des crédits de construction octroyés mais non encore utilisés	19'002'068.65	13'311'901.25

6.8 Explications du résultat net des placements

	2009 CHF	2008 CHF
Résultat net sur placements	162'911'146.48	-280'559'442.67
Liquidités	375'007.14	2'372'023.44
Produits	514'551.47	2'541'236.24
Charges	-139'544.33	-169'212.80
Créances diverses à court et moyen terme	-64'428.01	-60'887.50
Produits	1'234.85	5'848.80
Charges	-65'662.86	-66'736.30
Obligations libellées en CHF	11'751'188.78	1'781'043.15
Produits sur placements collectifs	4'836'765.20	4'148'073.75
Gains sur placements collectifs	4'763'171.29	0.00
Produits sur prêts aux corporations de droit public	2'440'573.30	2'656'782.35
Produits sur prêts divers	2'800.00	3'400.00
Frais sur placements collectifs	-203'903.21	-155'652.14
Pertes sur placements collectifs	0.00	-4'783'473.91
Frais sur prêts aux corporations de droit public	-88'217.80	-88'086.90
Obligations étrangères	26'604'015.65	-38'219'420.06
Produits	12'185'434.62	8'888'534.07
Gains	14'879'521.76	0.00
Frais	-460'940.73	-448'974.15
Pertes	0.00	-46'658'979.98
Actions de sociétés suisses	42'420'519.06	-101'682'576.12
Produits	5'330'258.70	5'811'044.55
Gains	37'380'259.78	7'914'805.95
Frais	-289'998.42	-350'451.22
Pertes	-1.00	-115'057'975.40
Actions de sociétés étrangères	49'897'812.25	-136'069'021.45
Produits	4'049'814.32	4'239'099.88
Gains	46'134'881.32	0.00
Frais	-286'883.39	-329'710.25
Pertes	0.00	-139'978'411.08
Titres de gages immobiliers	4'188'724.74	5'225'169.25
Produits sur crédits de construction	651'144.60	600'392.10
Produits sur créances hypothécaires	4'022'841.22	4'970'257.30
Frais sur crédits de construction	-89'996.16	-99'286.80
Frais sur créances hypothécaires	-276'642.07	-200'193.35
Pertes sur placements collectifs	-114'622.85	0.00
Correctif d'actif	-4'000.00	-46'000.00
Immobilier suisse	27'023'568.13	28'655'551.57
Produits	35'628'929.58	34'228'802.56
Intérêts sur investissements immeubles en propriété	67'567.55	245'778.40
Gains	2'083'597.02	4'969'852.02
Entretien et autres charges	-10'748'963.95	-10'523'730.38
Correctif d'actif	-7'562.07	-265'151.03
Placements alternatifs	4'678'803.39	-33'222'408.15
Produits	1'041'751.40	735'063.86
Gains	4'452'957.06	0.00
Frais	-397'035.38	-367'841.25
Pertes	-418'869.69	-33'589'630.76
Placements privés	-3'964'064.65	-9'339'135.79
Produits	139'350.51	143'680.47
Gains	2'566'938.66	1'905'269.69
Frais	-229'628.32	-277'533.38
Pertes	-6'440'725.50	-11'110'552.57
Diversification	0.00	218.99
Produits	0.00	218.99

6.8 Explications du résultat net des placements (suite)

Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus des éléments du bilan est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et les pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values).

A ces revenus sont retranchés les frais administratifs et de gestion afin d'obtenir le résultat final de l'exercice.

Les capitaux moyens investis sont calculés selon la Méthode Hambourgeoise, c'est-à-dire en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'entrées et de sorties effectives.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

Eléments du bilan (Méthode Hambourgeoise)	2009			2008		
	Capital moyen investi	Performance nette de la CIP		Capital moyen investi	Performance nette de la CIP	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	121'402'498	310'579	0.26	115'307'592	2'311'136	2.00
Obligations libellées en CHF	240'845'475	11'751'189	4.88	227'496'638	1'781'043	0.78
Obligations étrangères	313'691'547	26'604'016	8.48	352'205'817	-38'219'420	-10.85
Actions de sociétés suisses	198'396'082	42'420'519	21.38	301'231'838	-101'682'576	-33.76
Actions de sociétés étrangères	174'337'313	49'897'812	28.62	304'354'612	-136'069'021	-44.71
Titres de gages immobiliers	149'458'768	4'188'725	2.80	137'309'345	5'225'169	3.81
Immobilier suisse	507'371'389	27'023'568	5.33	494'092'747	28'655'552	5.80
Placements alternatifs	113'980'276	4'678'803	4.10	149'739'143	-33'222'408	-22.19
Placements privés	43'843'705	-3'964'065	-9.04	46'346'373	-9'339'136	-20.15
Diversification	0	0	0.00	0	219	0.00
Performance des placements	1'863'327'054	162'911'146	8.74	2'128'084'102	-280'559'443	-13.18

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres postes du bilan

Actif	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Compte de régularisation actif	636'040.50	16'691'080.85
Intérêts courus	574'217.00	781'860.50
Autres comptes de régularisation	61'823.50 ¹⁾	15'909'220.35 ¹⁾

Passif

Autres dettes	1'366'828.86	2'152'030.43
Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	0.00	328'143.11
Administration fédérale des contributions	6'174.86	11'785.06
Fournisseurs	13'915.55	11'456.05
Annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	24'844.75	26'318.45
Chauffage	455'454.90	282'234.65
Créanciers divers immobilier	239'485.85	651'269.61
Comptes en suspens (actifs et pensionnés)	626'952.95	840'823.50
Compte de régularisation passif	2'020'080.36	2'386'200.75
Loyers perçus d'avance	1'225'639.25	999'683.70
Autres comptes de régularisation	794'441.11	1'386'517.05
Provisions non techniques	9'120'000.00	9'148'000.00
Fonds de solidarité	8'975'000.00	8'975'000.00
Provisions pour risques	145'000.00	173'000.00

Répartition des provisions non techniques:

Fonds de solidarité (art. 109 des Statuts)

La définition figure au point 3.3 de la présente annexe.

Le fonds de solidarité a évolué de la façon suivante:

Solde au 1 ^{er} janvier	8'975'000.00	8'975'000.00
Prestations versées (autres prestations réglementaires)	-105'578.30	-131'036.40
Finances d'entrée	0.00	2'232.10
Attribution au taux technique de 3,5 % (limitée aux dépenses nettes)	105'578.30	128'804.30
Solde au 31 décembre	8'975'000.00	8'975'000.00

Provision pour risques

Solde au 1 ^{er} janvier	173'000.00	92'000.00
Variation de la provision	-28'000.00	81'000.00
Solde au 31 décembre	145'000.00	173'000.00

Cette provision concerne des procédures judiciaires en cours, voir point 9.4

¹⁾ La variation de ce poste est due essentiellement au fait que les débiteurs assurés et employeurs sont présentés en 2009 à la rubrique «Créances diverses à court et moyen terme» (cf. point 6.4)

Autres postes du compte d'exploitation

Charges	2009 CHF	2008 CHF
Autres prestations réglementaires	105'578.30	131'036.40
Prestations du fonds de solidarité :		
Prestations mensuelles	101'775.15	106'716.30
Allocations uniques	3'803.15	24'320.10
Prestations de sortie	45'564'039.75	48'957'913.65
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
En 2009, 527 assurés (511 en 2008) ont démissionné sans avoir droit à une pension	33'116'856.95	36'750'477.00
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce :		
En 2009, 103 (94 en 2008) pour l'accession à la propriété	9'441'832.00	9'604'136.00
En 2009, 37 (31 en 2008) ensuite de divorce	3'005'350.80	2'603'300.65
Frais d'administration	2'876'689.12 ²⁾	2'653'652.15 ²⁾
Conseil d'administration et Assemblée des délégués	148'335.45	148'629.14
Frais d'examens médicaux	14'808.53	16'556.20
Expertises, travaux techniques et divers	100'114.60	129'052.19
Frais de gestion des dossiers	2'613'430.54 ¹⁾	2'359'414.62 ¹⁾
1) (Selon effectif au 01.01. + nouveaux actifs * prix par dossier) + TVA (CHF 187.60 pour 2009 et CHF 183.90 pour 2008)	2'828'630.54	2'682'214.62
Restitution de l'année, [la gérante a procédé à une restitution de 7,61 % (12,03 % en 2008) des frais par dossier]	-215'200.00	-322'800.00
2) Frais d'administration en CHF par actif / pensionné au 01.01.2010 / 2009)	205.57	198.27
Frais d'administration en % des traitements cotisants (CHF 527'952'779 en 2009 et CHF 491'961'291 en 2008)	0.545 %	0.539 %

8. Demandes de l'Autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2008 ont été adressés à l'Autorité de surveillance des fondations.

La question sur les garanties offertes par les employeurs reste en suspens. L'Autorité de surveillance a été informée de cette problématique. Il a été décidé qu'elle fera l'objet d'une prochaine révision des Statuts.

L'Autorité de surveillance des fondations a, à sa demande, été tenue au courant du degré de couverture estimé au 31 décembre 2009.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert/explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Les Statuts de la CIP (art. 139 al. 3) fixent expressément le degré de couverture minimum à un seuil inférieur à 100 %. Par conséquent, l'objectif de 70 % ne présente pas de découvert en tant que tel.

Les 70 % représentent la part financée en capitalisation, les 30 % celle financée en répartition (voir point 3.2).

9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CIP.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CIP à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes. En outre, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CIP. D'autre part, la Caisse est partie dans une procédure en relation avec la construction d'un immeuble. Toutes ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de la CIP.

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Néant.

Attestation de l'expert de la Caisse



Caisse Intercommunale de Pensions (CIP)

Attestation de l'expert agréé en prévoyance professionnelle (art. 53 LPP)

La Caisse Intercommunale de Pensions (CIP) est une institution de prévoyance enregistrée au sens de la LPP, qui applique un système financier mixte dont l'objectif de couverture est fixé à 70 % (art. 139 al. 3 des statuts). La CIP peut appliquer ce système financier, conformément à la dérogation au principe du bilan en caisse fermée prévue à l'art. 69 al. 2 LPP, compte tenu de son statut de droit public et de la garantie accordée par l'employeur (art. 142a des statuts).

Au 31 décembre 2009, le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 se situe à 71,0 % alors qu'il se trouvait en légère sous-couverture à 67,9 % il y a une année. Cette amélioration permet à la CIP de ne plus se trouver en situation sous-couverture par rapport au système financier statutaire et de reconstituer partiellement sa réserve de fluctuation de valeurs à hauteur de 13,1 % de son objectif. Nous relevons que l'équilibre financier structurel à long terme de l'institution a été contrôlé dans le cadre de notre expertise actuarielle au 31 décembre 2007 à l'aide de projections stochastique faisant abstraction des éléments conjoncturels.

Nous sommes par conséquent en mesure de confirmer les éléments suivants au 31 décembre 2009 :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales en vigueur.
- Le degré de couverture se situe à 71,0 %, soit 1 point au-dessus de son système financier statutaire. La réserve de fluctuation de valeurs n'atteint pas par conséquent sa valeur-cible et doit être constituée.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement actuariel et totalement constituées.

Le système financier de la Caisse est donc satisfait au 31 décembre 2009 et nous jugeons en outre que la CIP offre suffisamment de garanties pour remplir ses obligations actuarielles à long terme.

STEPHANE RIESEN
Directeur
Expert agréé LPP

CHRISTOPHE NORMAND
Mandataire commercial
Actuaire ASA

Lausanne, le 7 avril 2010

Rapport de l'organe de contrôle



Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle - Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil d'administration de la

Caisse intercommunale de pensions, Lausanne

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse intercommunale de pensions pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

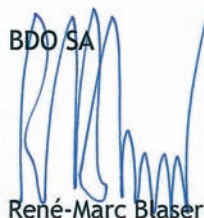
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

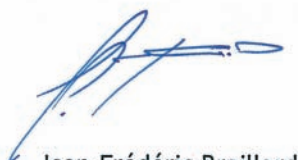
Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 1^{er} avril 2010

BDO SA

René-Marc Blaser

Expert-réviseur agréé



Jean-Frédéric Braillard
Auditeur responsable
Expert-réviseur agréé

Annexe

Comptes annuels (Bilan, Compte d'exploitation, Annexe)

Rapport de la Commission des comptes

La Commission des comptes de l'exercice 2009 est composée des délégués des communes de Penthalaz, de Prangins, de Poliez-Pittet et de Préverenges.

Elle s'est réunie le 12 avril 2010 à Retraites Populaires à Lausanne.

Après avoir pris connaissance des rapports de la Fiduciaire BDO S.A. de l'expert de la Caisse, Pittet Associés SA, et des commentaires qu'ils contiennent, la Commission a examiné les éléments du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Les explications qui lui ont été données lui ont permis de se forger une opinion favorable sur les documents présentés. En outre, elle a constaté avec satisfaction que le degré de couverture minimale statutaire est à nouveau atteint.

La Commission a également examiné le mode de présentation des comptes annuels découlant des dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26. Elle a obtenu tous les renseignements qui étaient susceptibles de l'intéresser. Elle remercie M. Johnny Perera, directeur, M. Maurice Bachofen, sous-directeur et M. Jean-Marc Sterchi, fondé de pouvoir.

En conclusion de son rapport, la Commission propose à l'Assemblée des délégués:

- a) d'approuver les comptes de l'exercice 2009 tels qu'ils sont présentés;
- b) d'en donner décharge avec remerciements au Conseil d'administration;
- c) de la libérer de son mandat.

Lausanne, le 12 avril 2010

Le délégué de la Commune de Penthalaz

Mme Isabelle Hautier



Le délégué de la Commune de Prangins

Mme Dominique-Ella Christin



Le délégué de la Commune de Poliez-Pittet

Mme Corinne Favre



Le délégué de la Commune de Préverenges

M. Alain Völgyesi



Inventaires

Liste des immeubles par district

Aigle

Aigle

- Evian 27
- Evian 29

Villeneuve

- Remparts 14

Broye - Vully

Moudon

- Cerjat 9
- Cerjat 11
- Hôpital 2
(anciennement
Montillet 8)

Payerne

- Bellevue-Riollaz 1
- Grandes Rayes 43
- Mont-Tendre 26-32
- Stade 11
- Stade 33-35-37
- Yverdon 59-59 bis

Gros-de-Vaud

Echallens

- Praz-Palud 2 A-B-C

Jura - Nord vaudois

Chavornay

- Cité 11
- Jura 26 A-B / 28

Le Sentier

- Amoureux 32

Orbe

- Covets 15
- Poste 3
- Suchet 4 A-B

Vallorbe

- Lausanne 53
- Ruchonnet 23-25-27
- Tercasset 26-28

Yverdon-les-Bains

- Cheminet 41
- Général-Guisan 5-7
- Haldimand 19A
- J.-A. Venel 1
- J.-A. Venel 3
- Levant 10
- Neuchâtel 37
- Neuchâtel 39
- Orbe 63
- Prairie 3bis
- Uttins 10

Yvonand

- Tannerie 1

* Nouvelle construction

** Immeuble inoccupé en vue d'une démolition, n'est pour cette raison pas compté dans l'inventaire

Lausanne

Epalinges

- Croix-Blanche 3-5-17-25
- Croix-Blanche 7-9, 19-21
et 47-49
- Croix-Blanche 11-13-15
et 51-53

Lausanne

- Alpes 2
- Alpes 2bis
- Bois-de-la-Fontaine 9
- Cour 7-9
- Montoie 39-41
- Vermont 4

Romanel/Lausanne

- Covatannaz 6
- Orio 6/Cousson 3

Lavaux-Oron

Cully

- Colombaires 61
- Grandvaux 28

Oron-la-Ville

- Lausanne 13

Pully

- Pallin 35-35 A

Morges

Cossonay

- Laurelles 1-3-5
- Prés-du-Dimanche 16

Denges

- Plaine 8

La Sarraz

- Levant 17-19-21-23-25-27*

Morges

- Delay 7
- Delay 11
- Pont-Neuf 1

Tolochenaz

- Saux 2 A-B-C

Nyon

Gland

- Aubépines 14-16-18

Mont-sur-Rolle

- Fauvette 1

Nyon

- Eysins 34
- Eysins 36
- Eysins 38
- Eysins 40
- Tattes-d'Oie 93-95

Rolle

- Général-Guisan 22-24
- Général-Guisan 86

Ouest Lausannois

Bussigny

- Gare 4-6
- Industrie 2-4
- Industrie 8-10

Ecublens

- Croset 16 A-B
- Forêt 2 et 6

Prilly

- Chasseur 40
- Chasseur 42
- Métiers 1

Renens

- Baumettes 72-84
- Lac 18
- Lac 20-22
- Sentier de la Gare 6-8
- Sentier de la Gare 10

Riviera - Pays-d'Enhaut

Montreux (Chernex)

- Chaulin 14-16-18
- Chaulin 20

Montreux (Clarens)

- Baugy 10-12-14
- Brayères 7-9
- Collège 22**

La Tour-de-Peilz

- Bel-Air 101-103
- Chailly 22

St-Légier

- Malavernaz 7

Vevey

- Nord 2/Reller 2-4
- Rousseau 5
- Vert 43-45

Liste des employeurs - communes, services et institutions

affiliés au sens de l'art. 4 des Statuts avec l'effectif des assurés et des pensionnés au 1^{er} janvier 2010

N = Nouvel employeur en 2009

* = Employeur versant des allocations de renchérissement directement aux pensionnés

** = Employeur versant des allocations de renchérissement aux pensionnés par l'intermédiaire de la CIP

No de l'employeur	Année d'affiliation		Effectif des assurés pensionnés	
284	2005	Aclens	3	
48	1963	AFIRO, Lausanne	43	10
501	1925	Aigle	75	71
74	1970	Allaman	2	2
3	1957	Apples	10	3
52	1976	Arnex-sur-Orbe	2	
183	1987	Arrondissement scolaire d'Echallens		1
216	1992	Arsco S.A., Coppet	8	
286	2005	Asiege - Granges-Marnand		
209	1991	Assens	4	1
248	1999	Association à buts multiples des communes de la région de Grandson	2	
236	1994	Association broyeur pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Payerne	148	16
251	1999	Association de communes de la région de Cossonay-Orbe-La Vallée pour la régionalisation de l'action sociale	51	2
34	1969	Association d'entraide familiale Blonay-St-Légier		
243	1998	Association de l'établissement secondaire d'Avenches AESA	2	2
246	1998	Association d'exploitation forestière intercommunale Lucens, Granges-Marnand		
310 N	2009	Association de la garderie, jardin d'enfants «Les P'tits Bonshommes»		
307 N	2009	Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges, ARCAM	4	
208	1991	Association de parents pour la petite enfance « Garderie Domino », Ecublens	10	
116	1968	Association des propriétaires forestiers du triage de Molondin		1
212	1991	Association des propriétaires forestiers du triage du Sauteruz	1	2
301	2008	Association des propriétaires forestiers du triage Yverdon-Yvonand	2	
102	1974	Association intercommunale AIC, Chavannes-Renens		15
152	1979	Association intercommunale des eaux usées de la Côte APEC, Gland	3	1
255	1999	Association intercommunale du bâtiment scolaire de Poliez-Pittet	1	
202	1991	Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaires de Grandson		
163	1982	Association intercommunale du triage du Suchet	2	
38	1977	Association intercommunale Lucens-Moudon	3	3
313 N	2009	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Chexbres-Puidoux-Rivaz, St-Saphorin/Lavaux, ACPRS		
121	1971	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthalaz	1	1
124	1972	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne ERM	8	9
176	1986	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Rolle et environs	2	
85	1972	Association intercommunale pour l'incinération des produits carnés, Payerne		
156	1981	Association intercommunale pour l'instruction publique et primaire, Coppet	20	4
147	1978	Association intercommunale pour l'établissement scolaire de Mézières	4	2
219	1992	Association lausannoise pour la santé et le maintien à domicile	523	183
256	2000	Association « Les Pinceaux Magiques », Lausanne		
224	1992	Association « Point Rencontre », Morges		
229 N	2010	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois	479	111
238	1994	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois, Renens	180	46
232	1994	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile Couronne lausannoise	391	66
272	2002	Association pour la régionalisation de l'action sociale Est Lausannois-Oron-Lavaux, Pully	30	4
225	1993	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts de Cossonay, Orbe, Vallée de Joux et Yverdon	464	82
268	2002	Association régionale d'action sociale Broye-Vully, Payerne	46	5
260	2000	Association RAS Yverdon - Grandson	54	
240	1997	Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois, ARASOL	48	3
257	1999	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne, ARASMA	41	5
287	2005	Association régionale pour l'action sociale « région Nyon-Rolle »	42	2
226	1991	Association régionale pour le développement du district d'Aigle	4	1
306 N	2009	Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz, ASICOPE	1	
299	2008	Association sécurité Riviera, Vevey	174	8
303	2008	Association « sécurité dans l'Ouest Lausannois » - Polouest	119	1
			3'007	663

Inventaires

No de l'employeur	Année d'affiliation		Effectif des assurés pensionnés	
			3'007	663
280	2004	Association suisse du Multimédia - Swissmedia, Vevey	1	
266	2001	Association « réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise », Lausanne	36	2
270	2002	Association réseau de soins de l'ouest lémanique, Nyon	1	
91 N	2010	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile, AVASAD	11	8
264	2001	Association vaudoise du diabète, Le Mont-sur-Lausanne	4	1
5	1924	Aubonne	43	25
104	1931	Avenches	27	13
115	1968	B allaigues	8	4
6	1945	Baulmes	7	3
154	1980	Bavois	5	1
7	1951	Begnins	10	3
8	1963	Belmont-sur-Lausanne	23	13
9	1961	Berolle		1
305	2008	Bettens	2	
304	2008	Bioley-Orjulaz	1	
510	1945	Blonay	47	32
205	1991	Boussens	5	
259	2000	Bournens	5	
11	1962	Bretigny-sur-Morrens	4	1
98	1970	Buchillon	4	3
288	2006	Bullet	7	
120	1971	Bursinel	3	
96	1966	Bursins	3	1
513	1951	Bussigny-près-Lausanne	77	42
206	1989	C arrouge	7	2
249	1999	Centre social régional de Prilly-Echallens	35	3
148	1978	Centrale des forêts du Cercle de Cully	4	2
254	1999	Centre d'éducation permanente pour la fonction publique	10	
247	1999	Centre de loisirs pour aînés « L'Escale »	4	1
198	1990	Centre de rencontre et d'animation, Renens	6	2
168	1983	Centre thermal, Yverdon-les-Bains	11	6
127	1973	Chapelle-sur-Moudon	1	2
107	1967	Chardonne	13	7
81	1964	Château-d'Oex	31	22
141	1976	Chavannes-de-Bogis	5	3
188	1988	Chavannes-des-Bois	3	1
12	1971	Chavannes-sur-Moudon		1
514	1928	Chavannes-près-Renens	51	32
15	1958	Chavornay	15	10
516	1963	Cheseaux-sur-Lausanne	29	19
517	1951	Chexbres	11	15
130	1973	Colonie de vacances, Lutry		
14	1975	Combremont-le-Petit	2	
87	1964	Commugny	9	5
222	1992	Communauté de la région lausannoise « COREL », Lausanne	6	
187	1988	Coopération-Service, entraide familiale vaudoise, Lausanne	2	2
103	1966	Coppet	36	8
73	1970	Corcelles-le-Jorat	5	
112	1968	Corcelles-près-Payerne	6	6
518	1934	Corseaux	12	10 **
551	1969	Corsier	23	15
19	1935	Cossonay-Ville	25	17
106	1974	Crans-près-Céligny	8	3
520	1945	Crissier	45	42
95	1966	Cugy	18	11
521	1944	Cully	23	9
22	1959	D aillens	5	2
201	1989	Denens	3	
62	1980	Duillier	4	1
190	1988	Dully	4	
23	1949	E challens	53	26
111	1967	Echandens	10	7
157	1982	Echichens	5	1
64	1964	Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne	148	50
162	1982	Ecole des soins infirmiers, Morges		3
174	1985	Ecole professionnelle de Montreux		
24	1932	Ecublens	83	50
283	2005	Entraide familiale vaudoise, Lausanne	2	
25	1957	Epalinges	62	36
26	1938	Epresses	2	1
262	2000	EPS Echallens - Poliez-Pittet		
94	1966	Essertines-sur-Rolle	4	1
			4'182	1'250

No de l'employeur	Année d'affiliation		Effectif des	
			assurés	pensionnés
			4'182	1'250
161	1982	Etablissement médico-social des Pâquis, Morges		5
171	1984	Etablissement médico-social Les Cerisiers, Payerne	3	
274	2002	Etablissement secondaire d'Aubonne et environs	1	
180	1987	Etablissement scolaire Apples-Bière		1
261	2000	Etablissement scolaire Bercher-Pailly		
269	2001	Etablissement scolaire d'Yvonand et environs		
278	2003	Etablissement scolaire de Gimel et environs		
189	1988	Etablissement scolaire de Gland		1
221	1992	Etablissement scolaire du plateau du Jorat, Thierrens	1	
177	1986	Etablissement scolaire primaire et secondaire, Oron-Palézieux		1
267	2000	Etablissement secondaire Veyron-Venoge, L'Isle		
97	1966	Etoy	9	11
167	1983	Eysins	4	
134	1974	F aoug	6	1
110	1967	Fédération des hôpitaux vaudois, Prilly		
291	2006	Ferlens	2	
63	1970	Fondation « Cités Val Fleuri et Val Paisible », Lausanne	2	1
289	2006	Fondation de la saison culturelle de Montreux	3	
215	1992	Fondation des arts et spectacles, Vevey	11	3
234	1994	Fondation des Services d'aide et de soins communautaires, Morges	394	66
300	2008	Fondation du balcon du Jura pour l'encadrement des élèves de l'Ecole des métiers de Sainte-Croix	1	
223	1992	Fondation du centre de formation et de développement « Virgile », Vevey	2	2
218	1992	Fondation du centre de vie infantine « Les Acacias », Prilly	21	2
194	1989	Fondation du centre pluridisciplinaire d'oncologie, Lausanne	88	4
276	2002	Fondation du Château de Chillon, Veytaux	18	
169	1986	Fondation du Midi, Nyon		3
184	1987	Fondation Mérine, Moudon	48	4
296	2007	Fondation pour l'accueil de jour des enfants, Lausanne	2	
258	2000	Fondation pour le dépistage du cancer du sein, Morges	9	2
173	1985	Fondation Profa, Lausanne	90	17
237	1994	Fondation universitaire romande de santé au travail, Lausanne	38	1
136	1985	Fondation vaudoise de probation, Lausanne	46	7
46	1978	Forel-Lavaux	10	7
27	1951	Founex	16	5
28	1963	Froideville	6	3
59	1963	G ardes forestiers intercommunaux St-Cierges	1	1
60	1965	Gardes forestiers intercommunaux Champvent		1
133	1974	Gilly	5	2
159	1982	Gimel	12	5
137	1974	Gingins	9	3
585	1964	Gland	113	23
165	1982	Gollion	2	1
529	1924	Grandson	21	15
30	1952	Grandvaux	11	8
80	1965	Granges-Marnand	7	8
290	2006	Grens	1	
186	1988	Groupement scolaire du Cercle de Saint-Saphorin		
308 N	2009	Groupement forestier d'Apples	1	
314 N	2009	Groupement forestier d'exploitation forestière intercantonal de la Broye FR/VD	4	
309 N	2009	Groupement forestier de la Veveyse	1	
277	2003	H aute école de théâtre de Suisse romande HETSR, Lausanne	25	
31	1960	Hermenches		
61	1971	Hôpital d'Aubonne	1	1
135	1974	Hôpital de Lavaux, Cully	2	1
77	1970	Hôpital de Morges	25	37
88	1964	Hôpital de Moudon		1
79	1964	Hôpital de Nyon	1	16
20	1969	Hôpital de Saint-Loup	8	39
89	1964	Hôpital du Chablais	9	8
92	1956	Hôpital intercantonal de la Broye, site de Payerne	6	18
32	1947	Hôpital Riviera, site de Montreux	3	23
93	1974	I nstitution de Lavigny	69	60 **
33	1962	J ouxpens-Mézery	6	3
123	1972	Juriens	2	1
292	2006	L a Chaux	1	
4	1938	La Forestière	13	14
65	1970	La Sarraz	12	7
71	1970	La Solidarité, Lausanne		1
534	1924	La Tour-de-Peilz	95	99 **
35	1951	Lavey-Morcles	5	2
			5'484	1'795

Inventaires

No de l'employeur	Année d'affiliation		Effectif des assurés pensionnés	
			5'484	1'795
536	1946	Le Chenit	44	36
37	1945	Le Lieu	9	3
538	1961	Le Mont-sur-Lausanne	45	36
211	1991	Les Cullayes	6	2
39	1932	Leysin	33	30
29	1974	Ligues de la santé, Lausanne	93	18
192	1989	Ligue vaudoise contre le cancer, Lausanne	24	14
40	1963	L'Isle	8	4
41	1947	Lonay	11	5
158	1982	Longirod	2	
42	1938	Lucens	21	19
182	1987	Lussy-sur-Morges	3	1
543	1930	Lutry	95	44 *
86	1964	Maison de repos, Corcelles-près-Concise		1
72	1970	Maison de retraite de Coppet		
200	1990	Method	3	
125	1973	Mex	2	
44	1955	Mézières	7	4
139	1975	Mies	8	3
293	2007	Moiry	4	
145	1977	Molondin	1	
196	1989	Monnaz	1	1
118	1971	Mont-la-Ville		
214	1992	Montcherand	1	
45	1960	Montpreveyres	4	2
546	1924	Montreux	318	231 **
47	1956	Montricher		1
83	1964	Mont-sur-Rolle	9	8
548	1924	Morges	273	154
109	1967	Morrens	4	3
49	1938	Moudon	29	28 **
82	1964	Nyon	334	205 **
175	1986	Office central vaudois de la culture maraîchère, Morges	4	
239	1996	Office intercommunal de la protection civile « Terre Sainte », Coppet		
140	1976	Office du tourisme du canton de Vaud, Lausanne	21	7
179	1986	Office du tourisme, Payerne		1
252	1999	Office du tourisme et du thermalisme d'Yverdon-les-Bains et environs		
51	1940	Ollon	89	48
552	1924	Orbe	55	48
242	1998	Organe régional de protection civile Riviera, Montreux	7	4
263	2001	Organisation régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest	5	6
50	1962	Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle (Orif)	190	41
241	1998	Organisme régional de la protection civile du Gros-de-Vaud, Echallens	2	
550	1969	Ormont-Dessous	13	14
90	1965	Ormont-Dessus	17	10
113	1968	Oron-la-Ville	10	5
253	1999	ORPC du district de Nyon	5	2
131	1973	Pailly	4	2
150	1979	Palézieux	9	2
100	1966	Paudex	8	4
553	1924	Payerne	68	81 *
122	1971	Peney-le-Jorat	1	1
54	1949	Penthalaz	20	8
55	1963	Penthaz	7	3
295	2007	Peyres-Possens	1	
217	1992	Poliez-le-Grand	3	2
220	1992	Poliez-Pittet	3	1
164	1982	Pompaples	4	1
199	1990	Prangins	21	9
598	1966	Préverenges	27	11
56	1927	Prilly	90	94 **
10	1969	Pro Senectute Vaud, Lausanne	68	58
273	2002	Protection civile région Morges	4	2
57	1941	Puidoux	15	7
558	1924	Pully	239	195 **
245	1998	Régionalisation protection civile Aubonne-Rolle	2	
559	1924	Renens	196	111 **
36	1984	Rennaz	3	4
			8'087	3'430

No de l'employeur	Année d'affiliation		Effectif des assurés pensionnés	
			8'087	3'430
16	1977	Résidence Grande-Fontaine, Bex	3	9
560	1945	Rivaz	1	1
99	1966	Roche	7	5
561	1924	Rolle	53	46
302	2009	Romainmôtier-Envy	3	
593	1966	Romanel-sur-Lausanne	19	13
244	1998	Saint-Barthélémy	2	
117	1969	Saint-Cergue	9	8
563	1942	Sainte-Croix	46	61
502	1966	Saint-Légier - La Chiésaz	34	18
312 N	2009	Saint-Oyens		
565	1938	Saint-Prex	39	23
66	1957	Saint-Saphorin/Lavaux	2	3
67	1963	Saint-Sulpice	14	13
282	2005	Savigny	28	3
68	1924	Service intercommunal de gestion, Vevey	94	76 **
142	1976	Services industriels de Terre Sainte et environs, Founex	5	1
84	1964	Service intercommunal de l'électricité S.A., Renens	46	24 **
275	2002	Service intercommunal d'épuration des eaux, Mézières et environs	1	
119	1971	Service intercommunal d'épuration des eaux usées de Lavaux «SIEL», Cully	3	1
210	1991	Service psychopédagogique de l'arrondissement scolaire de Gland		
149	1979	Servion	8	4
146	1977	Société coopérative d'habitation de Renens et agglomération	7	1
13	1974	Société coopérative piscine et camping, Payerne	1	1
17	1969	Société coopérative de la piscine de Renens	11	1
69	1950	Société électrique de la Vallée de Joux S.A., L'Orient	48	28
195	1989	Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés, Lausanne	2	2
2	1978	Sottens	2	
21	1978	Sullens	4	1
53	1974	Thierrens	3	3
132	1973	Tolochenaz	4	1
213	1991	Treykovagnes	3	
285	2005	Triage des Auges	1	
227	1993	Triage des Grands Bois, Oulens	1	
230	1993	Triage forestier de Bullet		
166	1982	Triage forestier de la Venoge	2	
297	2007	Triage forestier du Jorat	1	
128	1973	Triage forestier du Nozon, Arnex-sur-Orbe	1	1
279	2003	Triage forestier intercommunal d'Aubonne au Marchairuz		
298	2007	Triage forestier intercommunal de la Menthue	1	
204	1991	Triage forestier intercommunal de Le Vaud	1	
265	2001	Triage forestier intercommunal du Mollendruz	1	
281	2004	Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent	1	
185	1987	Triage forestier L'Isle, Cuarnens et La Coudre	1	
181	1987	Triage forestier Sépey-Martine-Mauremont	1	
160	1982	Triage intercommunal de la rive gauche, Lucens		
250	1999	TVT Services SA, Renens	10	2
203	1991	Union des communes vaudoises, Pully	4	4
571	1924	Vallorbe	37	29 *
43	1969	Valorsa S.A., Renens	14	14
294	2007	Vaux-sur-Morges	1	
572	1924	Vevey	340	238 **
573	1927	Veytaux	10	6
193	1989	Villars-Tiercelin	6	
574	1954	Villeneuve	41	35
170	1984	Villette	5	3
105	1967	Vufflens-la-Ville	6	2
75	1958	Vulliens	2	2
76	1956	Yens	16	13
577	1924	Yverdon-les-Bains	386	283 *
578	1952	Yvonand	17	12
126	1973	Yvorne	7	3
900	2005	EtaCom (personnel de l'Etat de Vaud)	18	19
0		Membres libres (art. 148 des Statuts)		20
		Employeurs sortis (art. 11,12, 13a des Statuts)		10
Totaux			9'521	4'473
324 communes, services et institutions d'utilité publique				

Appendices

Prestations mensuelles en cours au 1^{er} janvier 2010 (plan ordinaire)

Prestations mensuelles en CHF

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant
Rente	6'300'096.75	59'435.95	1'173'406.05	1'179'615.95
Supplément temporaire	406'989.25	23'811.10	72'954.15	
Avance AVS	95'984.25			
Remboursement avance AVS	-81'591.90			
Enfant	38'004.25	12'714.10	57'923.30	17'575.65
Autres prestations	6'267.40		1'264.60	12'423.30
Fonds de solidarité	1'680.00		3'490.00	2'358.15
Total	6'767'430.00	95'961.15	1'309'038.10	1'211'973.05

Nombre de prestations mensuelles

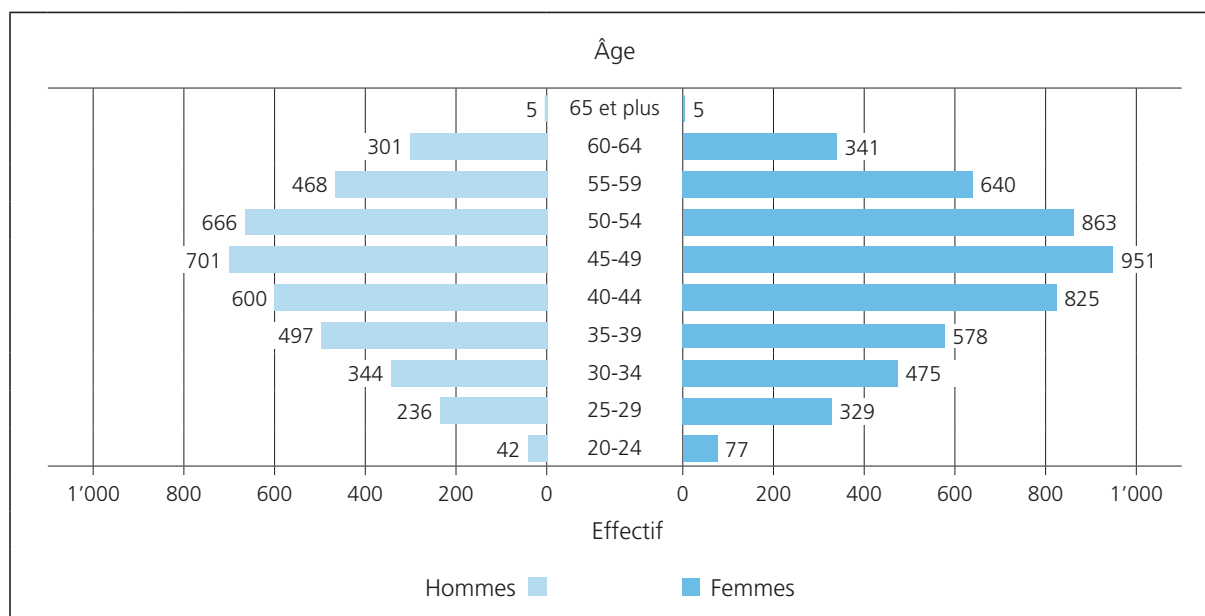
Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant
Rente	2'486	50	734	837
Supplément temporaire	432	50	474	
Avance AVS	156			
Remboursement avance AVS	213			
Enfant	56	42	196	39
Autres prestations	136		15	261
Fonds de solidarité	6		8	4

Âge des assurés du plan ordinaire à l'entrée dans la CIP (rachat compris)

Entrée dans la CIP à l'âge de	Effectif des hommes	Effectif des femmes	Effectif total
20 ans	78	71	149
21	98	50	148
22	191	247	438
23	170	173	343
24	197	201	398
25	222	243	465
26	237	219	456
27	206	192	398
28	192	158	350
29	190	126	316
30	201	146	347
31	182	143	325
32	163	161	324
33	155	156	311
34	160	144	304
35	138	150	288
36	128	161	289
37	120	184	304
38	101	176	277
39	92	191	283
40	91	170	261
41	80	168	248
42	57	142	199
43	65	157	222
44	44	161	205
45	45	123	168
46	33	125	158
47	30	134	164
48	35	107	142
49	32	89	121
50	23	83	106
51	16	73	89
52	19	66	85
53	14	48	62
54	12	35	47
55	7	28	35
56	6	27	33
57	7	23	30
58	6	10	16
59	6	11	17
60	4	5	9
61	3	2	5
62	0	3	3
63	3	2	5
64	1	0	1
Total	3'860	5'084	8'944
Âge moyen à l'entrée*	31.08	35.05	33.10
<i>En 2008</i>	<i>31.04</i>	<i>35.05</i>	<i>33.08</i>

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 31.08 se lit 31 ans et 8 mois.

Âge des assurés du plan ordinaire au 1^{er} janvier 2010



Classe d'âge	Hommes	Femmes	Total
20-24 ans	42	77	119
25-29 ans	236	329	565
30-34 ans	344	475	819
35-39 ans	497	578	1'075
40-44 ans	600	825	1'425
45-49 ans	701	951	1'652
50-54 ans	666	863	1'529
55-59 ans	468	640	1'108
60-64 ans	301	341	642
65 ans et plus	5	5	10
Total	3'860	5'084	8'944
Âge moyen*	45.11	45.07	45.08
01. 01. 2009	45.09	45.04	45.07

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 45.11 se lit 45 ans et 11 mois.

Âge de la retraite

a) Âge prévisible de la retraite

Au 1^{er} janvier 2010, l'âge minimum prévisible de la retraite des 8'944 assurés du plan ordinaire est le suivant :

Âge minimum de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans	10	2	12
58 ans	353	365	718
59 ans	169	175	344
60 ans	195	202	397
61 ans	224	242	466
62 ans et plus	<u>2'909</u>	<u>4'098</u>	<u>7'007</u>
Total	3'860	5'084	8'944
Âge moyen de la retraite*	61.05	61.06	61.05
<i>01.01.2009</i>	<i>61.03</i>	<i>61.05</i>	<i>61.04</i>

b) Âge effectif de la retraite

Durant l'année 2009, 183 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

Âge effectif de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans	8	5	13
58 ans	6	-	6
59 ans	8	6	14
60 ans	3	12	15
61 ans	6	4	10
62 ans	16	15	31
63 ans	8	8	16
64 ans	8	44	52
65 ans	22	1	23
66 ans	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>
Total	86	97	183
Âge moyen de la retraite*	61.11	62.05	62.02
<i>En 2008</i>			
<i>187 retraites</i>	<i>62.03</i>	<i>62.05</i>	<i>62.04</i>

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.11 se lit 61 ans et 11 mois.

Ordre du jour de l'Assemblée annuelle des délégués

Jeudi 17 juin 2010

à 15 heures

Grande salle - Corcelles-près-Payerne

Ordre du jour :

1. Liste de présence.
2. Procès-verbal de la précédente Assemblée des délégués.
3. Modification des Statuts.
4. Rapport du Conseil d'administration.
5. Rapport de la Commission des comptes.
6. Discussion et approbation de la gestion et des comptes.
7. Nomination de la Commission des comptes.
8. Information sur l'évolution du droit fédéral.
9. Propositions individuelles (seront mises en discussion les propositions qui seront adressées par écrit au Conseil quinze jours au moins avant la séance, article 121 des Statuts).

Une collation sera servie à l'issue de l'Assemblée.

Pour la prévoyance professionnelle de votre personnel

Plus de 85 ans d'expérience!

Fonctionnant en primauté de prestations, nous offrons à nos assuré-e-s un plan de prévoyance attractif et moderne avec retraite à la carte.

Notre objectif de rente est fixé à 60% du salaire assuré moyen acquis sur les trois dernières années pour une durée d'assurance de 36 ans.

De plus, l'âge de retraite minimum est fixé à 58 ans et les rentes sont indexées sur le coût de la vie en fonction des moyens de la Caisse.



CAISSE
INTERCOMMUNALE
DE PENSIONS

Réception

Caroline 9

Contact

Case postale 288

1001 Lausanne

Tél. : 021 348 21 11

Réception : 8h30 - 17h00

info@cipvd.ch / www.cipvd.ch

Caisse destinée aux:

Communes vaudoises
Associations de communes
Services intercommunaux
Institutions d'utilité publique



Gérée par



Retraites
Populaires